

Secrétariat Général

Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SESSION DU 24 JUIN 2025

### SOMMAIRE

---

#### ◆ FINANCES ..... 32

CD-25-06-3578	FINANCES - COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 - JUIN 2025	32
CD-25-06-3575	FINANCES - COMPTES DE GESTION 2024 - JUIN 2025 .....	45
CD-25-06-3579	FINANCES - AFFECTION DES RESULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2024 - JUIN 2025 .....	46
CD-25-06-3580	FINANCES - BUDGETS SUPPLEMENTAIRES - JUIN 2025	46
CD-25-06-3581	FINANCES - ÉTAT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 - JUIN 2025.....	51

#### ◆ COHESION SOCIALE ..... 52

CD-25-06-3644	PACTE DES SOLIDARITES - CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITES 2024-2027 - CONVENTIONS PARTENARIALES POUR L'ANNEE 2025 - JUIN 2025 .....	52
---------------	---	----

#### AUTONOMIE ..... 54

CD-25-06-3650	PRESTATIONS INDIVIDUELLES - REGLEMENT DEPARTEMENTAL DES TRANSPORTS D'ELEVES PORTEURS DE HANDICAP - JUIN 2025 .....	54
CD-25-06-3715	COHESION SOCIALE - RECUPERATION D'AIDE SOCIALE : PRISES D'HYPOTHEQUES - JUIN 2025 .....	57

<b>ENFANCE .....</b>	<b>58</b>
CD-25-06-3668 COHESION SOCIALE - MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION CONJOINTE D'APPEL A PROJETS CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-ALPES ET PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE - JUIN 2025 .....	58
<b>INSERTION .....</b>	<b>60</b>
CD-25-06-3195 PRESTATIONS INDIVIDUELLES - ACTIONS SOCIALES ET INSERTION - CONVENTION DE GESTION DU RSA 2025-2026 AVEC LA CAISSE COMMUNE DE SECURITE SOCIALE DES HAUTES-ALPES - JUIN 2025 .....	60
CD-25-06-3710 PRESTATIONS INDIVIDUELLES - REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE - REVALORISATION ANNUELLE RSA A COMPTER DE JUILLET 2025 - JUIN 2025.....	61
<b>◆PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL .....</b>	<b>62</b>
<b>COLLÈGES .....</b>	<b>62</b>
CD-25-06-3544 COLLEGES - CONSTRUCTION ECOLE DU SOCLE ET MEDIATHEQUE COMMUNALE - SERRES - MODIFICATION DE L'AVENANT DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE - JUIN 2025.....	62
<b>FONCIER ET IMMOBILIER .....</b>	<b>63</b>
CD-25-06-3601 SECURISATION, ENTRETIEN ET EXPLOITATION DES AERODROMES - PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DES AERODROMES - LEVEE DES CONDITIONS SUSPENSIVES ET DATE DE PRISE D'EFFET - JUIN 2025.....	63
<b>INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES .....</b>	<b>64</b>
CD-25-06-3628 FONCIER IMMOBILIER - REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - COMPLEMENT POUR LES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS - JUIN 2025 .....	64
CD-25-06-3708 AMENAGEMENTS RD 1091 - CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DE LA VOIE OLYMPIQUE - JUIN 2025.....	65
CD-25-06-3732 RISQUES NATURELS - RECONSTRUCTION DE LA RD 947 - DIGUE DE CHATEAU-VILLE-VIEILLE - JUIN 2025 .....	67
<b>◆ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.....</b>	<b>68</b>
<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE .....</b>	<b>68</b>
CD-25-06-3754 ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - MODIFICATION DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE "HAUTES-ALPES ENERGIES" - JUIN 2025 .....	68

<b>EAU .....</b>	<b>69</b>
CD-25-06-3700 EAU - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UNE ETUDE DE PREFIGURATION DE LA GESTION DU BASSIN VERSANT DE LA HAUTE DURANCE - JUIN 2025 .....	69
CD-25-06-3727 EAU - CONTRAT DE RIVIERE DURANCE 2025-2030 - JUIN 2025 .....	70
<b>ENERGIE.....</b>	<b>71</b>
CD-25-06-3671 TRANSITION ENERGETIQUE - CREATION DE LA SOCIETE TERRESOL ENERGIE - JUIN 2025 .....	71
<b>LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL .....</b>	<b>72</b>
CD-25-06-3594 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL - CONVENTION DE PRESTATION 2025 POUR LA REALISATION DES ANALYSES DES PLANS DE SURVEILLANCE ET DES PLANS DE CONTROLE (PSPC) - JUIN 2025 .....	72
<b>◆VIE LOCALE ET PROXIMITÉ .....</b>	<b>73</b>
<b>CULTURE.....</b>	<b>73</b>
CD-25-06-3640 ARCHIVES DEPARTEMENTALES - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES ET LA CINEMATHEQUE DE MONTAGNE - JUIN 2025 .....	73
CD-25-06-3678 MUSEE MUSEUM DEPARTEMENTAL – ENTRÉE DE BIENS CULTURELS DANS LES COLLECTIONS PATRIMONIALES DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES – JUIN 2025.....	75
<b>LOGEMENT.....</b>	<b>76</b>
CD-25-06-3751 HABITAT ET LOGEMENT – MODIFICATION DES MODALITES D'INTERVENTION POUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX – JUIN 2025 .....	76
CD-25-06-3753 HABITAT ET LOGEMENT – MISE EN ŒUVRE DU SERVICE PUBLIC DE LA RENOVATION DE L'HABITAT – ANNEE 2025 – JUIN 2025 .....	77
<b>◆FINANCES .....</b>	<b>78</b>
CD-25-06-3657 FINANCES – GARANTIE D'EMPRUNT OPH 05 – « LE BOCAGE » À GAP – JUIN 2025.....	79
CD-25-06-3717 FINANCES – GARANTIE D'EMPRUNT OPH 05 – « CŒUR NATURE » À GAP – JUIN 2025.....	79
CD-25-06-3712 ALPES BOIS COLLAGE – APPROBATION D'UN CONTRAT DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER – JUIN 2025.....	80

**◆FONCTIONNEMENT ..... 81****RESSOURCES HUMAINES ..... 81**

CD-25-06-3555 RESSOURCES HUMAINES - OBLIGATION ANNUELLE DE  
TRANSMISSION DES INDEMNITES DE TOUTES NATURES DES  
ELUS DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES - JUIN 2025 ..... 81

CD-25-06-3653 RESSOURCES HUMAINES - MISE EN PLACE DE  
L'ECOLE INTERNE - JUIN 2025 ..... 81

CD-25-06-3707 RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS,  
TRANSFORMATIONS ET RECONDUCIONS DE POSTES - JUIN  
2025 ..... 82

**DIVERS ..... 82**

CD-25-06-3551 AFFAIRES JURIDIQUES - MODIFICATION DU  
REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DEPARTEMENTAL -  
JUIN 2025 ..... 82

CD-25-06-3661 AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE RENDU  
D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - JUIN 2025 ..... 83

CD-25-06-3662 ACHAT PUBLIC - INFORMATION SUR LA DELEGATION  
DE SIGNATURE CONSENTEE AU PRESIDENT DU  
DEPARTEMENT - PREMIER TRIMESTRE 2025 JUIN 2025 ..... 83

CD-25-06-3731 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION  
ORGANISME EXTERIEUR - CONSEIL D'ADMINISTRATION EPLE  
- 2025/2027 - JUIN 2025 ..... 83

CD-25-06-3748 COMMUNICATION - RAPPORT D'ACTIVITE 2024 -  
JUIN 2025 ..... 84

CD-25-06-3755 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION  
ORGANISME EXTERIEUR - CONSEIL D'ARCHITECTURE,  
D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) - JUIN 2025 ..... 84

(La séance est ouverte à 9 h 32, par Monsieur Jean-Marie BERNARD, Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes)

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Bonjour à tous. Je déclare ouverte la séance du Conseil Départemental. Je vous propose de désigner Valérie GARCIN-EYMOUD comme secrétaire de séance et je lui demande de procéder à l'appel des présents.

(Madame Valérie GARCIN-EYMOUD procède à l'appel nominal des Conseillers Départementaux)

**Présents** : Mesdames et Messieurs BERNARD, AILLAUD, ALLOSIA, BARNEOUD, BONNAFFOUX, BROCHIER, CANNAT, CHAUDET, COLONNA, GARCIN-EYMOUD, GRENIER, HUBAUD, MICHEL, MOREAU, MOSTACHI, MOUGIN, MURGIA, NICOLAS, PEYTHIEU, RAMBAUD, RICOU, ROSSI, ROUX, SAUDEMONT, TENOUX, TRUPHEME, VIOSSAT.

**Procurations** : Madame ASSO a donné pouvoir à Monsieur MOUGIN, Monsieur PARA a donné pouvoir à Madame COLONNA, Madame PINET a donné pouvoir à Monsieur TENOUX.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Merci.

Mesdames et Messieurs les Vice-présidents du Conseil Départemental, Mesdames, Messieurs les Conseillers Départementaux, Monsieur le Directeur Général des Services, Madame, Monsieur les Directeurs Généraux Adjoints, Monsieur le Secrétaire Général, Mesdames, Messieurs les Directeurs, Madame la représentante du Payeur Départemental, Monsieur le Directeur du SDIS, Mesdames, Messieurs les représentants de la presse, Mesdames, Messieurs,

Je souhaite, en premier lieu, vous remercier de votre mobilisation au service de l'action départementale, ce matin, à l'occasion

de cette nouvelle réunion du Conseil Départemental. Et je vous demande d'accueillir chaleureusement deux nouveaux directeurs dans nos services : Marie DUMONT, à la tête de la Direction de la Prévention et de la Protection de l'enfance et Mathias VIALLET, qui était un ancien de la maison, mais qui prend la direction d'IT 05. Je vous souhaite à tous les deux plein d'épanouissement dans vos nouvelles missions et nous vous remercions tous ensemble pour votre engagement dans le service public.

Quelques mots sur l'actualité, depuis notre dernière réunion. Une journée toute particulière s'est déroulée, la semaine dernière, le 18 juin très précisément. D'abord, c'est la commémoration de l'Appel du Général De Gaulle, mais c'est aussi pour nous, Département, le jour du dépassement, à savoir le jour à partir duquel nous payons seuls, les Départements, la solidarité nationale par le biais des allocations, sans plus aucune compensation de l'État. On parle, à ce niveau-là, du RSA, on parle de l'APA, on parle de la PCH.

Notre Association Départements de France a fait le calcul qu'en 10 ans, la part de ces dépenses sociales a bondi de 55 à 70 % dans nos budgets départementaux.

Déjà, lors de notre réunion d'avril, je vous avais sensibilisé au fait que nous souhaitions que les décisions prises par le Gouvernement soient accompagnées des moyens correspondants, notamment des moyens financiers, pour les mettre en œuvre. On en reparlera, ce matin, avec la mise en œuvre de l'intention que nous avions formulée, en avril, de ne pas payer la revalorisation du RSA actée par le Gouvernement sans aucune compensation pour les Départements.

Nous verrons, avec l'examen des comptes 2024 et avec le Budget Supplémentaire que nous adopterons, ce matin, que la situation financière du Département des Hautes-Alpes est bonne. C'est le fruit de la bonne gestion que nous avons menée, ces dix dernières années. Je

n'en souhaite pas moins rejoindre les 72 Départements qui contestent les décisions prises loin de nous, sans aucune considération de nos spécificités et au mépris de nos finances.

Gardons à l'esprit, en toutes circonstances, que chaque euro dépensé pour compenser les désengagements de l'État est un euro en moins pour rénover un collège, pour entretenir une route, pour équiper des services de secours ou pour soutenir une commune rurale.

J'évoquais, à l'instant, le Budget Supplémentaire : sa présentation détaillée sera faite, dans un instant, par Patrick RICOU. J'en retiens que notre gestion rigoureuse nous permet d'avoir toujours les moyens de nos ambitions, en dépit d'une contraction légère de nos ressources.

Nous avons un excédent global, en 2024, de l'ordre de 50 M€ qui seront affectés au budget 2025, au cours de cette matinée. C'est moins que l'année dernière, mais il nous reste des marges de manœuvre que nous avons le devoir de préserver.

La vigilance et l'anticipation font donc pleinement partie des objectifs de l'affectation de ce résultat, au même titre que le financement de notre ambitieux Plan Pluriannuel d'Investissement, de la poursuite du désendettement du Département, du maintien de la qualité de nos services publics.

Quelques mots au sujet de ce Plan Pluriannuel d'Investissement. Voilà un certain nombre d'années que nous le déclinons et l'exécutons, de manière tout à fait sereine et responsable. Nous avons tenu nos engagements. L'heure est certainement venue, aujourd'hui, de le réexaminer ; nous en reparlerons, je pense, très prochainement.

Nous avons accueilli, hier, ici à l'Hôtel du Département, une réunion du Parlement Régional des Jeux d'hiver, une instance de

consultation et concertation voulue par Renaud MUSELIER, afin d'impliquer tout le monde dans cet événement exceptionnel et tout ce qu'il implique de préparation, de programmation.

J'ai souhaité que, localement, ici dans les Hautes-Alpes, nous ayons une démarche similaire avec le comité exécutif qui a été installé le 2 juin. Il regroupe et fédère toutes les forces vives amenées à travailler sur le projet olympique dans les Hautes-Alpes, et je les remercie pour leur mobilisation. Nous pourrons nous appuyer sur les travaux de ce parlement régional et comité exécutif Hautes-Alpes 2030 pour nourrir notre réflexion sur ce que nous avons à faire dans le cadre de cette préparation, en lien étroit évidemment avec les grands organisateurs que sont le COJOP et la SOLIDEO.

Autre date importante à noter : la réunion d'un Comité Interministériel dédié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030, ce vendredi, à Briançon. Outre le Premier Ministre, les Ministres des Sports, du Handicap, de l'Autonomie, du Tourisme et des Transports, seront également attendus pour une réunion de travail déterminante pour l'organisation et son financement.

Ce sera pour nous l'occasion de défendre notre plan de désenclavement des Hautes-Alpes, ferroviaire d'une part, mais aussi routier. Je vous rappelle qu'il n'y avait pas de volet routier dans le contrat de Plan État-Région signé en janvier 2023, mais que l'on nous avait promis une annexe olympique. Nous pouvons avoir quelques raisons d'espérer et de penser que le désenclavement des Hautes-Alpes sera largement évoqué vendredi, lors du Comité Interministériel organisé à Briançon et que des annonces seront faites, de nature à nous mettre à la fois sur les rails de 2030 et sur la route.

Enfin, je vous rappelle que l'examen du Projet de Loi Olympique débute au Sénat, aujourd'hui. Nous en attendons beaucoup pour nous faciliter l'exercice de préparation du terrain olympique.

Quelques mots sur l'économie des jeux et leur impact sur la société haut-alpine. Je salue d'abord l'initiative prise par nos services d'organiser une demi-journée de travail sur le thème de l'achat public et de son rôle social. Les commandes que nous passerons, dans les prochains mois et prochaines années, les achats que nous ferons, ont un vrai rôle à jouer sur notre société. Un exemple : celui du chantier en cours de reconstruction de la galerie de la Marionnaise. Ce chantier va permettre de réaliser 14 000 heures de travail en insertion professionnelle. C'est considérable, c'est vertueux parce que, de cette manière, des personnes retrouvent le chemin du travail, acquièrent des compétences et se préparent un avenir professionnel. Et on sait qu'il va y avoir beaucoup de travail. Ces personnes, potentiellement, étaient allocataires du RSA. Elles vont gagner en confort de vie grâce à leur travail, et nous aussi puisque nous n'aurons plus à les prendre en charge. C'est du gagnant-gagnant. De telles démarches doivent être plus qu'encouragées, dans les années à venir.

Cette semaine sera encore marquée par le Brevet des collèges. Je souhaite pleine réussite aux jeunes que nous accueillons dans nos établissements et les assure de notre mobilisation pour faire en sorte qu'ils aient les meilleures conditions d'apprentissage.

Les travaux de rénovation du collège de Laragne touchent à leur fin. Ceux de l'école du Socle de Serres commencent. Rendez-vous est d'ores et déjà fixé au 1<sup>er</sup> juillet pour une visite de ce nouveau chantier qui s'ouvre, ainsi qu'une réunion de travail sur ce projet. C'est un projet ambitieux, je vous le rappelle. Il y a moins de 10 ans, on envisageait la fermeture du collège de Serres. Et puis, il y a eu, avec les services de

l'État notamment, mais aussi avec la Commune de Serres, une vaste réflexion sur la défense du service public de proximité en zone éminemment rurale. C'est ainsi que ce projet, qui regroupe l'école communale, le collège du Département, mais aussi une médiathèque, a vu le jour et il se concrétise aujourd'hui. Ce n'est qu'un exemple du rôle joué par le Département aux côtés des communes et, plus largement, de l'ensemble de nos vallées. Il y en a bien d'autres : la Commission Permanente, en fin de matinée, se prononcera sur la ventilation de 22 M€ de crédits de financement répartis entre les besoins propres des services du Département, notamment celui des routes, mais aussi en direction des collectivités et autres associations qui œuvrent pour le dynamisme et l'attractivité de notre territoire.

Je terminerai ce propos avec quelques mots sur notre volonté d'accélérer la production de logements dans les Hautes-Alpes. Je vous proposerai, au cours de la matinée, de modifier les critères d'aide aux communes pour la rénovation des logements dont elles sont propriétaires.

Il s'agit de l'ensemble des communes de moins de 5000 habitants, afin de permettre à l'ensemble de nos vallées de disposer de logements à loyer modéré. Ce n'est pas toujours le cas puisque l'offre des bailleurs sociaux se concentre essentiellement sur les villes et les centres-bourgs.

Jusqu'à présent, le Département était aux côtés des communes pour ce type d'opération, à hauteur de 30 % avec un plafond de 50 000 € de subvention et une éligibilité tous les cinq ans. A compter d'aujourd'hui, ou plutôt de demain, le plafond reste à 50 000 €, mais la subvention peut atteindre 50 % du montant des travaux, il n'y a pas de limite du nombre de logements pour déposer des dossiers.

Je ne doute pas un instant que ce dispositif modernisé portera ses fruits et permettra, notamment avec le concours des aides de l'État, à de nouveaux foyers de s'installer dans nos vallées.

Je vous souhaite, Mesdames et Messieurs, une bonne matinée de travail et je vous remercie.

Monsieur NICOLAS, vous avez la parole.

**Monsieur NICOLAS**.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je souhaite, aujourd'hui, attirer votre attention sur une problématique structurelle qui touche directement nos territoires, bien qu'elle ne relève pas de la compétence du Conseil Départemental. Il s'agit de l'entretien des digues et des cours d'eau.

Depuis la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, confiée aux EPCI sans les moyens financiers réellement proportionnés aux enjeux, nous observons une difficulté croissante à entretenir, consolider, reconstruire des ouvrages hydrauliques essentiels. La taxe GEMAPI, bien que, parfois, mobilisée au maximum de ce qui est supportable pour les contribuables locaux, ne suffit pas à financer les interventions lourdes et urgentes. Dans le même temps, le dérèglement climatique amplifie considérablement les risques. La multiplication des événements extrêmes (fortes pluies, crues rapides, tempêtes violentes) fragilise nos territoires. Ces épisodes ne sont plus l'exception ; ils deviennent la norme. Et leurs conséquences sont bien connues : érosion des terres agricoles, destruction des campings, des bâtiments publics ou privés, atteinte aux réseaux de circulation, y compris aux voiries départementales ou communales.

Mais, au-delà des dégâts matériels, les risques humains sont bien réels. Chaque crue soudaine, chaque montée brutale des eaux

expose nos populations à des accidents graves, voire des drames humains comme des noyades ou des situations d'évacuation d'urgence.

Les coûts de reconstruction peuvent être très importants, mais le coût de l'inaction, lui, pourrait être encore plus élevé.

J'ai eu, récemment, l'occasion de participer, en tant que représentant du SMIGIBA, à une réunion de travail avec le Sénateur Jean-Yves ROUX et trois de ses collègues. Je salue ici la mobilisation du Sénat sur ce sujet qui appelle des réponses claires à l'échelle nationale. Nous ne pouvons pas rester spectateurs sans mettre en cause les compétences de chacun. Je crois profondément que le Conseil Départemental peut et doit jouer un rôle fédérateur en cohérence avec sa mission d'aménagement équilibré du territoire et de prévention des risques.

Je propose donc que nous envisagions la tenue d'une réunion départementale avec les divers Présidents des EPCI en charge de la GEMAPI, pour entendre leurs difficultés, identifier des priorités, mutualiser certaines approches et, pourquoi pas, élaborer ensemble une stratégie départementale de sécurisation des territoires, à long terme. C'est au-delà des responsabilités juridiques. C'est bien la sécurité des personnes, de la préservation des biens, la résilience de nos vallées et l'attractivité de nos communes qui sont en jeu. Nous avons tout à gagner, à construire une parole commune et structurée au service d'une vision plus cohérente d'aménagement du territoire et de la prévention des risques naturels pour les Hautes-Alpes.

En résumé, et pour terminer, je vous précise bien, Monsieur le Président, que ce coup de projecteur, sur un dossier aussi essentiel, n'a pas pour but de solliciter une aide financière, mais simplement de proposer, au nom de notre groupe, que le Département puisse jouer un

rôle d'accompagnement, de coordination et de soutien stratégique auprès des EPCI.

Je vous remercie pour votre écoute.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Très bien. Monsieur NICOLAS, vous connaissez ma position sur l'intervention éventuelle du Département dans ce domaine de la GEMAPI et de la prévention des risques. Ma position date d'il y a 10 ans et, pour ceux qui l'aurait oubliée, je la rappelle quand même devant tout le monde. J'avais proposé à l'ensemble des Présidents d'EPCI de faire une organisation départementale, et on m'a dit - j'étais déjà à ce poste-là : « Occupe-toi de tes affaires, on s'occupera de la GEMAPI ». Il se trouve que, peut-être 10 ans après, les conditions ayant changé aussi, les mentalités et les positions des uns et des autres devraient évoluer également.

Monsieur CANNAT ?

**Monsieur CANNAT**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, Gérard, on ne peut que souscrire à ce que tu as dit. Le Guillestrois-Queyras et le Champsaur-Valgaudemar ont été très touchés par les dégâts des crues et, pour le Guillestrois, on sait que l'enveloppe avec une taxe au maximum rapporte 800 000 € par an. Quand on voit les travaux qui ont été réalisés, qui se montent à plusieurs millions d'euros, on voit très bien que les Communautés de Communes ne peuvent plus faire face à tous ces travaux. Le Président vient de le dire.

Il faut savoir que l'échelon départemental n'est pas le bon échelon pour venir grossir l'enveloppe d'aide aux GEMAPI. Comme vient de dire le Président, il faudrait déjà que les Présidents des intercommunalités soient d'accord pour dire qu'il y a une unanimité là-dessus. A mon avis, je pense que l'échelon régional correspondrait

beaucoup plus à la GEMAPI que l'échelon départemental. Mais, en tout état de cause, l'échelon communautaire paraît complètement dépassé maintenant.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Monsieur MURGIA ?

**Monsieur MURGIA**.- Merci, Monsieur le Président. Je voulais, pour commencer, rappeler ce courrier qui date de 2015, sauf erreur de ma part, dans lequel le Président BERNARD proposait à tous les Présidents d'EPCI de créer un syndicat départemental pour s'occuper de la GEMAPI. La réponse avait été très claire : c'était un non unanime de la totalité des intercommunalités du Département des Hautes-Alpes. Ce qu'à titre personnel, je continue à regretter puisqu'en réalité, nous avons perdu des années, et nous voyons bien à quel point ce sujet est difficile et inéquitable. Je me permettrai juste de dire que, du côté du nord du département, on avance enfin, avec les quatre intercommunalités et avec notre ami Christian HUBAUD et le SMAVD ; ce qui semble nous donner un semblant de péréquation et de visibilité sur ce sujet, en tout cas un outil commun.

Cela étant dit, il y a une proposition de loi adoptée par le Sénat, qui a été transmise à l'Assemblée Nationale, qui dit, me semble-t-il, deux choses. La première est que les EPCI pourront déléguer la compétence aux Départements. La deuxième est qu'elle met en place une sorte de péréquation entre EPCI. Il me semble que ce texte ne va pas assez loin puisque la demande, qui est celle des territoires ruraux – et je pense que l'on peut tous la partager ici -, n'est pas une péréquation entre EPCI, c'est une taxe départementale ou régionale. Il n'y a aucune raison que les grandes villes ne participent pas à sécuriser les ressources en eau des montagnes. Je veux dire les choses très clairement : il n'y a aucune raison que le bassin gapençais et, plus bas, toute la vallée de la Durance

jusqu'à l'agglomération et la Métropole de Marseille ne participent pas à sécuriser la ressource en eau dans toute la vallée de la Durance, et donc jusqu'à nos montagnes des Écrins. Cela n'a aucun sens. Ce texte de loi sera maintenant entre les mains des parlementaires. Chère Valérie, je ne sais pas quelle sera ton opinion sur le sujet. Je crois qu'il ne faut pas amender la loi GEMAPI, il faut renverser la table parce que c'est un texte qui a été fait pour les plaines, pour les fleuves et les cours d'eau en plaines, mais qui ne prend pas en compte la géographie qui est celle de nos pays. Le texte a été transmis à l'Assemblée, on verra le parcours législatif de tout cela. Je crois d'ailleurs qu'il serait peut-être intéressant - nous l'avons déjà fait – de réitérer une motion. Le seul problème est : comment allons-nous faire pour nous organiser au niveau départemental, alors que, pour certains, les territoires se sont organisés. Je pense notamment au Champsaur qui a un fonctionnement qui est maintenant satisfaisant. Il sera difficile de revenir en arrière, alors que les sujets sont absolument majeurs. Mais, je crois que l'on partage ce qui est de l'ordre d'une injustice.

Je voudrais par ailleurs revenir, Monsieur le Président, sur les éléments dont vous avez fait état pour les Jeux Olympiques et les annonces que nous attendons avec impatience, ce vendredi, de la part du Premier Ministre et du Président de Région. Je crois que notre Département est à un point de bascule et qu'il faut vraiment en mesurer l'importance. Un point de bascule puisque nous avons passé, finalement, les 20, les 30 dernières années à polémiquer et à nous plaindre du sujet du désenclavement sans jamais ne rien voir venir. Aujourd'hui, nous sommes dans l'espérance et dans l'attente de la signature d'une annexe au Contrat de Plan État-Région qui, additionnée à l'ensemble de ce qui se pose devant nous, pourrait – je parle bien au conditionnel, on laissera bien entendu le Premier Ministre et le Président de Région faire état des

décisions qui auront été prises – poser sur la table quelque chose comme 500 000 €, en tout et pour tout, pour moderniser enfin notre ligne de train et en changer tout le ballast, les rails, la signalétique, les points de croisement sur le Marseille-Briançon et permettre au Département des Hautes-Alpes et à l'État, à travers ses services que sont la DIRMED et la DREAL, de poser des dossiers de désenclavement très forts sur le routier.

Je crois qu'il faut que nous soyons extrêmement mobilisés sur ce sujet, à deux titres. D'une part, comme un point de départ puisque je crois que ce point de départ financier pose la capacité qui est la nôtre de porter des opérations d'importance, et surtout ouvre la capacité, dans les cinq ans à venir, d'en amener d'autres, et je crois que ce sera vraiment un point de départ y compris dans la manière dont nous avons porté un certain nombre de politiques publiques au Département.

La deuxième des choses est que nous devons aussi accompagner tout cela avec beaucoup d'enthousiasme puisque, dans ce moment extrêmement stratégique où notre pays fait face à des difficultés financières, où le Gouvernement cherche quelques 40 milliards d'économies, grâce à la volonté politique qui est celle du Président de Région et de tout le pack que nous représentons derrière lui, du Département aux communes en passant par les intercommunalités et les chambres consulaires, et tous les acteurs socioprofessionnels, nous sommes en train de tirer notre épingle du jeu et de faire avancer des sujets sur lesquels l'État n'a jamais voulu avancer. Souvenez-vous des difficultés notamment sur le rail que nous avons eues pour de si petits chantiers. Aujourd'hui, sur notre ligne qui était en désuétude, sur un certain nombre de chantiers routiers, dont on ne pouvait plus imaginer une issue, on est en train de se dire que nous allons pouvoir y arriver et je crois qu'il faut que nous continuions à entretenir cette unité politique

qui est la nôtre et cette détermination sans faille à faire réussir ces sujets. Au-delà même du sujet olympique qui va beaucoup nous occuper, et Dieu sait que ce sera difficile et, en même temps, exigeant et enthousiasmant, nous avons, à travers cette idée de l'héritage, la capacité de marquer notre territoire pour de nombreuses années. Je crois que nous devons la saisir. En tout cas, moi, c'est avec beaucoup d'enthousiasme et beaucoup de joie que je vous accueillerai vendredi, à Briançon, pour ce moment qui sera tout de même symbolique puisque je ne crois pas que ce soit arrivé souvent, dans l'histoire de notre département, que le Premier Ministre de la France vienne réunir un comité interministériel pour prendre des décisions aussi importantes dans notre ville, dans notre territoire. Il faut en mesurer à la fois l'importance et l'honneur puisque la carte des Alpes françaises est large, elle est vaste, et c'est bien le département des Hautes-Alpes que le Premier Ministre a choisi pour venir prendre ses décisions. Je crois que, symboliquement, nous pouvons à la fois nous en réjouir et l'apprécier. Je vous remercie.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Arnaud. Monsieur TENOUX ?

**Monsieur TENOUX**.- Tout d'abord, je veux réagir, comme mes collègues l'ont fait, par rapport à la GEMAPI. Effectivement, il y a un gros problème : on ne sait pas comment on va pouvoir le régler au cours des années. Je pense qu'il faudrait faire comme d'autres territoires l'ont fait : avoir une politique à l'échelle de bassin versant. Arnaud, je te rejoins : la réponse viendra du bassin versant, mais encore faut-il que chacun joue le jeu. Merci, Président, il y a 10 ans, d'avoir essayé d'anticiper. Malheureusement, vous n'avez pas été suivi ; on ne peut que le regretter aujourd'hui. Mais, peut-être qu'il est possible, au regard des grandes

difficultés, de faire jouer cette solidarité, tout au moins d'être un acteur de cette solidarité de bassin versant qui est, de mon point de vue, essentielle.

Vous avez évoqué, dans vos propos introductifs, Président, le mot « ambition », à plusieurs reprises. Je voudrais revenir sur trois sujets.

Le premier : le projet de l'école du Socle. Vous l'avez dit : il y a 10 ans, c'était une fermeture qui était annoncée et, aujourd'hui, les travaux commencent. En tout cas, je tenais à vous remercier, à remercier cet hémicycle : vous avez systématiquement voté des financements pour que ce projet se réalise. C'est un projet d'avenir pour le territoire du Buëch et, aujourd'hui, on ne peut qu'en être satisfait. En tout cas, cela répond à la problématique locale des familles qui s'installent, d'un territoire qui se développe, et je vous en remercie.

Deuxième sujet : celui du logement, que vous avez évoqué également, Président. Depuis plusieurs mois, tout le monde parle de la crise du logement. Et bien ! nous, au Département, on a su agir avant cette crise puisque le dispositif qui évolue aujourd'hui a été mis en place il y a quelques années déjà.

Vous l'avez dit, Président : l'analyse qui a été faite, à l'époque, est que les petites communes ont souvent des logements communaux et elles n'ont pas de bailleurs sociaux qui viennent dans leurs communes et pourtant, elles ont besoin de se développer. Cette aide a permis à des dossiers de se réaliser. Aujourd'hui, cet appel d'air va permettre d'aller encore plus vite. C'est une décision essentielle pour les territoires ruraux, notamment par rapport aux DPE qui sont arrivés, depuis.

Quelle est l'analyse des maires des petites communes qui ont quelques logements avec des DPE qui sont souvent catastrophiques ? Ils envisagent de se dessaisir de certains. Pour faire quoi ? De la résidence principale ? Non. Souvent, c'est de la résidence secondaire. Tout cela, il

faut essayer de le stopper parce que nous sommes déjà le premier département de France à avoir autant de résidences secondaires (52 %). C'est quelque chose qu'il faut essayer d'éviter. Donc, merci pour cette délibération qui va venir. C'est quelque chose qui va dans le bon sens. En tout cas, nous avons eu raison avant tout le monde. Merci encore à cet hémicycle d'avoir voté ce dispositif, il y a quelques années.

Le troisième sujet, qui avait été évoqué à l'époque pour cette délibération, est l'attractivité des territoires. Aujourd'hui, nous avons fait un gros travail sur l'arrivée de la fibre optique, qui permet aussi des choses qui avaient été imaginées ; elles arrivent. Ces territoires ruraux, après le Covid, connaissent une attractivité certaine et la fibre optique est essentielle. Là aussi, nous avons porté cette ambition, et je vous en remercie. Aujourd'hui, beaucoup de travail a été réalisé. Nous avons organisé un COPIL avec le Président. Il faut que vous sachiez que nous sommes à 98 % de fibre optique sur notre département ; la moyenne nationale est à 92 %.

Il y avait quelques problèmes et il y a eu un engagement de SFR. Merci, Président, pour ce comité de pilotage également qui va petit à petit résoudre les problèmes des cas complexes. Vous êtes tous concernés par des cas complexes, petit à petit cela va arriver. En tout cas, on arrivera aux 100 %, on en est certains, même si, au début, cela paraissait un vœu un peu inatteignable. Je pense qu'il y a beaucoup de départements qui aimeraient être à notre place, et surtout les Haut-Alpins. Merci.

**Monsieur LE PRÉSIDENT.-** Merci, Gérard. Monsieur VIOSSAT ?

**Monsieur VIOSSAT.**- Monsieur le Président, chers collègues, je vais également parler de deux sujets qui m'intéressent particulièrement et qui intéressent également tout le département.

Tout d'abord, le lancement du Grand Prix départemental de la construction, de l'aménagement et de l'architecture durable. On vient de lancer un appel à candidatures, Monsieur le Président du Département et moi-même, Président du CAUE, et à ce titre-là, il nous paraît intéressant que les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre, les entreprises puissent présenter des projets vertueux du développement durable. Je pense qu'il serait bon de faire la publicité autour de vous, afin que l'on puisse acter le fait que sur notre département, on est capable de réaliser des projets de grande valeur.

Le deuxième sujet est pour dire que l'on va attaquer l'été et sur tous nos territoires, il va y avoir des animations, beaucoup d'évènements, et notamment sur l'Embrunais-Serre-Ponçon, un certain nombre d'évènements vont avoir lieu. La semaine prochaine, il y a un triathlon M qui va avoir lieu. Il y a ensuite le triathlon Embrunman qui va se passer, l'EDF Aqua Challenge (une traversée en eau libre de Serre-Ponçon). Ensuite, d'un point de vue culturel, il y a Game of Trees, le Festival Trad'in, la Fête de la Montagne, les Régates sur Serre-Ponçon avec des spots de windfoil importants, des trails, etc. Je voudrais évoquer le fait que, déjà, on va passer un été actif, mais surtout pour vous dire que, sur tous ces évènements, le Département intervient et, financièrement, il intervient à une très belle hauteur qui permet de réaliser ces évènements. Il faut le dire. Il faut le dire d'autant plus qu'avec Carole, la semaine dernière, on a fait une réunion de mi-mandat, comme d'autres collègues l'ont fait, et on s'est aperçu, lors de cette réunion, que nos concitoyens savent très peu de choses par rapport à notre action, à la fois notre action de tous les jours, le soutien que l'on apporte sur nos délégations

essentielles, et sur le reste. Et je pense qu'à la fin de la réunion, on nous a remercié, non pas nous individuellement, mais les gens, les porteurs de projets, les communes, les associations, nous ont dit merci parce que, réellement, on voit très bien que le Département est présent de longue, partout et tout le temps. Je voulais vous en faire profiter parce que c'est une chose que l'on ne dit pas assez, on ne fait pas assez de communication et notre valorisation devrait être un peu plus à la hauteur.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Marc. Un vrai constat partagé par tout le monde, je crois.

La parole est à Bernadette SAUDEMONT.

**Madame SAUDEMONT**.- Bonjour à tous, chers collègues. Tout d'abord, avant d'intervenir sur la culture et sur l'actualité du Comité de Massif Alpin, je voudrais remercier pour avoir remonté le seuil de 2000 habitants à 5000 habitants parce que j'avais un peu alerté et demandé cela en commission, l'autre jour, et vraiment je suis très heureuse de cela. Merci à tous.

Comme c'est la dernière séance avant l'été, que nous allons nous égayer pour les vacances, je voudrais faire un point sur l'activité immédiate du Comité de massif puisque j'y représente le Département et j'ai l'honneur de présider le groupe jeunesse de ce Comité de massif. Nous avons, dernièrement, à Grenoble, eu une réunion d'une journée entière avec les jeunes, avec une conférence, le matin, d'un doctorant sur les nouveaux comportements et les nouvelles attentes des jeunes et, l'après-midi, nous avons travaillé à la contribution des jeunes dans l'élaboration du plan d'adaptation au changement climatique. D'ailleurs, c'est une journée aussi qui nous attend le 10 juillet, sous la présidence de Fabrice PANNEKOUCKE, pour travailler sur ce plan d'adaptation au

changement climatique qui couvrira les deux Régions : Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En ce qui concerne les évènements culturels, je pense que c'est très bien que Marc ait souligné tout cela car nous accompagnons beaucoup tout ce qui se passe et tout ce qui permet d'animer notre territoire et de le rendre attractif. Pour la plupart, les festivals que nous accompagnons sont inscrits dans le label L'Accordée qui réunit 14 festivals dans les Hautes-Alpes. Ce sont des festivals de grande qualité et que je recommande. On a eu, dernièrement, un festival qui n'est pas encore inscrit au label L'Accordée, mais où j'ai eu le plaisir de participer : le Festival Jazz and Cheese, à Ceillac, qui était vraiment d'une grande qualité. J'étais accompagnée par les deux Conseillers Départementaux du canton, et c'était une merveille, d'ailleurs.

Pour ce qui nous concerne directement, je voudrais rappeler trois rendez-vous.

Le premier est vendredi prochain : le vernissage au Musée de l'exposition *Mélange des genres*, où nous porterons à connaissance des œuvres que nous avons acquises récemment, et sur lesquelles nous allons délibérer, tout à l'heure, donc je n'en dis pas plus.

Les deux autres rendez-vous sont la semaine prochaine : le jeudi, à 14 h, nous inaugurerons, en présence du Préfet et de mon homologue à la Culture de l'Isère, une exposition au Château de Montmaur sur la Seconde guerre mondiale. Exposition que nous avons empruntée au Musée de la Résistance de Grenoble et que nous avons d'ailleurs peaufinée, personnalisée à notre cas puisque vous savez qu'au Château de Montmaur, il y a eu un groupe de résistants, qui s'appelait La Chaîne, qui a été très actif pendant la Seconde guerre mondiale.

Et puis, le vendredi soir, comme tous les ans d'ailleurs, nous ferons le lancement de la saison estivale, à 18 h 30, où nous

expliquerons tout ce que nous allons faire pendant l'été. Je remercie d'ailleurs tous les services parce que c'est cela qu'il faut arriver à faire savoir un peu autour de nous : il y a énormément de personnes extrêmement dévouées, extrêmement créatives qui font que le Département est actif dans la culture et essaie d'atteindre cet objectif de démocratisation de la culture que nous avons dans le Schéma de la culture.

Il y a aussi un autre rendez-vous que peut-être Valérie pourrait développer : le rendez-vous au Château de Montmaur, ce soir, où nous allons accueillir le personnel du Département pour leur faire une présentation en privé, un peu confidentielle, en tout cas privilégiée, de ce que nous allons concocter pour cet été.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Bernadette. De la culture à l'agriculture, il n'y a qu'un pas... Je passe la parole à Monsieur HUBAUD.

**Monsieur HUBAUD**.- Merci, Président. Je vais profiter de cette réunion du Conseil pour vous parler un peu du Laboratoire Départemental Vétérinaire et d'Hygiène Alimentaire. Je salue son Directeur qui est avec nous. C'est opportun, ce matin, puisque nous l'évoquons régulièrement, notamment au gré de l'examen des budgets, dont le Budget Supplémentaire. Quelques mots pour vous rappeler à quel point c'est un outil essentiel pour notre département, en ce qui concerne la santé publique, le soutien aux filières agricoles et à la protection de l'environnement.

Le Laboratoire est, avant tout, un outil au service de notre territoire. Il intervient en proximité, au service de la population, au service des collectivités et au service des acteurs économiques du territoire.

Ses missions fondamentales sont :

- la santé animale et la sécurité sanitaire, notamment la surveillance de la santé animale, dont la faune sauvage, et la sécurité sanitaire des élevages. En la matière, son rôle est, d'une part, de prévenir et de limiter la propagation de certaines maladies animales, mais aussi d'assurer le maintien de l'éradication d'autres maladies.

- la garantie de l'hygiène alimentaire et la protection de nos consommateurs. C'est un élément important. Il prévient notamment de la toxi-infection alimentaire collective, en analysant les matières premières, les produits transformés des professionnels ou des collecteurs de denrées alimentaires. Il réalise également le contrôle des surfaces de travail et équipements, afin d'aider au mieux les professionnels de l'agroalimentaire haut-alpin.

- la surveillance de l'eau et de l'environnement : les analyses des eaux usées, des cours d'eau, de rivières, la surveillance des risques de pollution, la sécurité sanitaire des réseaux d'eau chaude des établissements recevant du public.

- un soutien fondamental à la filière lait, que nous soutenons fortement, par un rôle très important de proximité, des analyses sur la qualité du lait en vue de son paiement, une analyse du contrôle permettant le suivi de la qualité des troupeaux. Rôle primordial pour nos fromageries qui performent, en ce moment. Ce soutien à la filière lait est un service exigeant, tant en termes de ressources humaines que matérielles. Mais, il fait toute la noblesse de l'établissement en le rendant vraiment utile au quotidien pour les producteurs et la proximité.

L'action du laboratoire va au-delà de nos limites du département puisque nous œuvrons pour les Départements des Alpes-de-Haute-Provence, du Vaucluse qui n'ont plus de laboratoire, nous avons repris pratiquement toutes les analyses. Nous œuvrons aussi

pour la Drôme et l'Isère. Donc, nous balayons large pour que les produits laitiers soient les meilleurs possibles.

Je voudrais dire un grand merci aux équipes, à son Directeur, qui sont sur le pont tous les jours afin d'assumer leurs missions.

Enfin, le laboratoire est acteur de la formation et de l'accompagnement, notamment avec les audits et la formation à destination des entreprises.

En conclusion, la pérennisation, depuis bien des années, de cet outil de travail traduit notre attachement, d'une part à notre agriculture, mais aussi à la qualité de nos productions locales - on voit bien, à chaque édition du Salon de l'Agriculture, combien nos producteurs sont méritants - et d'autre part, à la santé publique d'une manière générale.

C'est un outil indispensable pour les Hautes-Alpes : prenons-en soin.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Très bien. Ce qui est dit, est dit. On fait, on soutient, et on peut réaffirmer, de temps en temps, que l'on a vraiment besoin de lui. Merci à Monsieur le Directeur et à toute son équipe.

Pour clôturer ce tour d'horizon, je passe la parole à Patrick RICOU.

**Monsieur RICOU**.- Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et tous. Quelques mots d'abord en complément de ce qui a été dit sur la GEMAPI. Effectivement, l'État a transféré cette compétence aux intercommunalités avec, au passage, une exigence de la part de l'État dans les niveaux de protection qu'il attend en termes de nos systèmes d'endiguement. Les enjeux financiers qu'il allait falloir mobiliser ont été mal mesurés et le problème est, aujourd'hui, avant tout financier. Je crois

que la ressource que l'État a cru bon de mettre en face de ces dépenses-là, qui est cette taxe GEMAPI, elle doit servir de variables de péréquation. Et je crois que si l'on doit avoir une exigence et un combat, c'est d'augmenter les ressources financières qui sont mobilisables pour les intercommunalités porteuses de cette compétence. Je crois que l'État a mal apprécié le transfert de cette compétence. Il en a mal apprécié les conséquences parce qu'aujourd'hui, ces systèmes d'endiguement, sur lesquels les intercommunalités se sont engagées sur un niveau de protection, seront demain contrôlés par l'État et nous aurons l'obligation de respecter les engagements par rapport au niveau de protection de ces systèmes d'endiguement. Le fonds BARNIER, qui est théoriquement le fonds d'État dédié au financement de ces travaux, n'y suffira pas. L'important est que l'on trouve un nouveau système de financement, non pas qui s'applique aux collectivités locales qui sont souvent les plus exposées, nos collectivités de montagne et de tête de bassin, mais que l'on trouve un moyen financier d'élargir l'assiette de cette taxe GEMAPI, si elle doit être maintenue en l'état, et de faire en sorte qu'elle soit un outil de péréquation entre l'aval et l'amont pour que l'on puisse retrouver des moyens financiers qui nous permettent d'exercer cette compétence qui prendra de plus en plus d'importance, au regard des événements climatiques de plus en plus fréquents.

Le deuxième sujet que je voulais évoquer, au moment de cette Assemblée Générale, est l'anniversaire de notre Agence de Développement Économique et Touristique. Il y a 10 ans que notre Agence de développement a été créée, en début 2015. Elle a été créée quelques jours après la disparition de celui qui en avait eu l'idée : je veux parler de Jean-Yves DUSSERRE. Elle a été créée après que, à l'initiative de Jean-Yves DUSSERRE, nous ayons posé les bases d'un constat qui était celui que l'économie des Hautes-Alpes, son économie touristique,

n'était pas dans une période florissante et que l'on perdait de l'attractivité et des nuitées touristiques. Fort de ce constat, et de manière très pertinente, le Président DUSSERRE a eu l'initiative heureuse de vouloir réunir dans une même structure toutes celles et ceux qui participent à la promotion et au développement économique de notre territoire, parce que l'économie est très transversale dans les Hautes-Alpes : lorsque l'on fait de l'agriculture, on fait de l'économie, lorsque l'on fait du tourisme, on fait de l'économie. Et regrouper dans une seule et même structure ce qui était le Comité Départemental du Tourisme, ce qui étaient tous les services départementaux qui œuvraient sur ces différentes thématiques, l'association qui a été porteuse de développement économique sur le département, était une idée qui, 10 ans après, trouve toute sa pertinence.

Notre Agence de développement est originale à bien des égards. Originale d'abord par son organisation : c'est un groupement d'intérêt public, qui regroupe en son sein toute la sphère publique et privée. Ce sont 120 membres fondateurs qui ont participé à la création de cette Agence de développement. On y retrouve les collectivités locales, avec le Département, les EPCI, la Région, mais aussi l'ensemble des chambres consulaires, l'ensemble des syndicats et fédérations et organismes professionnels, l'ensemble des structures touristiques, les offices de tourisme. Ce sont toutes ces structures-là qui, aujourd'hui, œuvrent au sein de notre Agence de développement, et ma première des satisfactions est que ces 120 membres fondateurs soient toujours présents à nos côtés. Cela signifie que, quelque part, le travail qui a été le nôtre a répondu à leurs attentes, et je m'en réjouis.

L'Agence de développement, c'est un budget de 4 M€, 20 collaborateurs, et je veux saluer ici le travail qu'ils font, sous la direction d'Yvan CHAIX. Et c'est, je crois, d'abord un outil fédérateur, un

outil d'animation de l'action collective qui est au service de l'ensemble des acteurs des Hautes-Alpes.

L'Agence est également originale par ses champs d'intervention. Elle couvre toutes les filières : agricoles, touristiques, économiques. Et elle est même sur des sujets sur lesquels elle n'était pas forcément attendue, il y a quelques années, sur des sujets comme l'installation de nouvelles entreprises. C'est un outil au service du Département. Je crois que c'est d'abord ce rôle-là qu'il faut souligner.

Je veux aussi, après ces 10 ans, faire un premier bilan en voyant les progrès qui ont été faits dans la manière de travailler, dans la manière d'aborder les différents sujets. Aujourd'hui, on a un département formidable. Notre département est un des principaux gisements d'énergies renouvelables. Il est une véritable destination touristique qui est, aujourd'hui, identifiée comme telle. La progression de la fréquentation touristique, ces dernières années, en est une belle illustration. Mais pas seulement. On voit aussi que le chiffre d'affaires, le PIB des Hautes-Alpes a largement progressé, ces dernières années.

Il ne faut pas se satisfaire des réussites, il faut toujours chercher à aller plus loin et nous avons de nouveaux défis qui se présentent à nous, de nouveaux challenges, avec le premier d'entre eux qui est cette perspective des Jeux Olympiques de 2030. Et c'est une heureuse coïncidence que la préparation de ces Jeux Olympiques coïncide avec les 10 ans de notre Agence de développement ; cela nous fait un nouveau challenge à relever.

Cette Agence de développement, je crois, a permis aux Haut-Alpins de manière générale peut-être de se mettre dans des démarches davantage collectives, d'être fiers de notre département. Je crois que l'on a abandonné peut-être un petit sentiment d'infériorité. Et aujourd'hui, quand je vois que les Haut-Alpins sont au Salon de

l'Agriculture de manière collective et qu'au-delà de ce qu'ils proposent, de ce qu'ils font, ils sont fiers de le faire sous la bannière Hautes-Alpes, c'est une belle victoire que d'avoir pu fédérer sous la bannière Hautes-Alpes l'ensemble de nos acteurs.

Nous avons une économie extrêmement riche et diversifiée. Toutes les filières ont progressé, se sont étoffées. Aujourd'hui, ce qui est fait en matière de développement agricole, d'agroalimentaire, en matière d'industrie sur l'aéronautique, en matière d'énergies renouvelables avec notre SEM Énergies : tout cela va dans le bon sens. En tout cas, l'Agence de développement est un outil au service de cette dynamique-là.

Je vous invite, jeudi, à venir fêter ses 10 ans, à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'Agence de développement, mais avec une dimension un peu particulière, et qui sera aussi le moment de témoigner notre reconnaissance à cette initiative qui avait été celle de Jean-Yves DUSSERRE qui, aujourd'hui, je l'espère, s'il était encore là, serait peut-être content du chemin parcouru. Bienvenue à toutes et tous, jeudi, à Montdauphin. Je veux vraiment saluer les services de l'Etat, les Bâtiment de France de la bonne collaboration qu'ils ont eue à notre égard pour organiser cette manifestation dans le Fort de Mont-Dauphin. A jeudi, pour toutes celles et ceux qui pourront être là, et j'espère que vous serez le plus nombreux possible.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Le rendez-vous est pris. J'avais dit que l'on en avait terminé, mais Monsieur ROUX veut nous dire quelque chose.

**Monsieur ROUX**.- Merci à vous. Ce n'est jamais facile de parler derrière Patrick. Juste un mot pour rebondir sur l'ADDET. Je pense que l'enjeu du développement économique des Hautes-Alpes est aussi la

diversification. C'est un territoire qui est attractif touristiquement, on n'a pas à rougir de la Savoie, et même aujourd'hui, le surtourisme de la Savoie nous bénéficie, quelque part. Il faut aussi ce que l'on appelle des emplois qui sont moins influencés par la saisonnalité des activités. Le but est aussi d'avoir cet équilibre entre le tourisme et une économie de services, certes, mais de l'industrie aussi - ce n'est pas un gros mot, semble-t-il -, ce qui permet d'attirer aussi des personnes formées et avec des grilles de salaires élevées.

Je voulais me réjouir, comme Bernadette, de l'augmentation de l'éligibilité aux communes de moins de 5000 habitants pour la rénovation des logements communaux. Il ne manque plus que l'éligibilité des communes de moins de 5000 habitants pour le financement de la voirie communale, et ce serait parfait. Promis, Monsieur le Président, après je ne vous demanderai presque plus rien !

C'est une très bonne chose parce que les communes sont amenées aussi, face à la difficulté de se plier aux rénovations énergétiques, à avoir tendance à vouloir vendre leurs biens.

Aujourd'hui, on vote la subvention pour le projet d'habitat partagé, piloté par la Communauté de Communes. Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir porté ce dossier et d'avoir montré un volontarisme sur ce dossier parce qu'il correspond pleinement aux missions de solidarité et de diversification des logements que l'on peut apporter pour nos séniors. Il y a juste une modalité technique : dans la délibération, on a voté une première tranche, mais il n'y a pas l'assurance du montant global qui peut être fait à terme. Pour le plan de financement de la Communauté de Communes, il serait intéressant d'avoir un complément sur le montant global qui serait apporté. C'est un détail, mais dans tous les cas, je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir porté cette délibération au vote.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Vous avez vu, à cette occasion, que je ne me suis pas mis en retrait de mes fonctions.

**Madame ROSSI**.- Monsieur le Président, chers collègues, je voulais juste rajouter quelque chose sur l'intervention de notre collègue Patrick RICOU, Président de l'Agence de Développement Économique et Touristique, et dire qu'à l'occasion des 10 ans de l'agence, je me réjouis de voir rentrer presque officiellement, en tout cas de façon un peu plus affirmée, l'économie sociale et solidaire dans le secteur de l'économie. Certes, les mots « social » et « solidaire » sont très importants, mais comme je le rappelle tout le temps, c'est un mode de gouvernance et non pas des secteurs d'activité puisque l'ESS est présente dans divers secteurs d'activité, même dans les énergies, etc. Je me réjouis vraiment puisqu'il y avait, dans un des derniers documents un article particulièrement consacré à ce secteur d'activité qui est peut-être, je crois, encore une personne associée au sein du Conseil d'Administration, qu'il conviendrait peut-être, mais c'est à l'agence de réfléchir, d'associer de façon pleine et entière aux travaux de l'agence.

Je réitère mes félicitations à ma collègue Evelyne COLONNA et mes encouragements pour prendre la suite de cette délégation. Je reste à sa disposition puisque, comme je l'ai dit la dernière fois, au niveau national, je suis très impliquée sur ces questions. Si ce travail se confirme pour notre collègue Evelyne, je suis à sa disposition pour la piloter, même sur Paris, sur ces secteurs-là.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Valérie. Nous avons terminé avec ce tour d'horizon. Je vous propose de passer à l'ordre du

jour et, avant cela, je vous propose d'adopter le compte-rendu de notre dernière réunion du 8 avril.

*(Adopté à l'unanimité)*

Je vous propose d'entrer dans l'ordre du jour et d'examiner d'abord les rapports financiers. Je vais passer la parole à Patrick RICOU pour nous présenter les comptes administratifs de 2024.

## ◆FINANCES

CD-25-06-3578      FINANCES - COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 - JUIN 2025

Monsieur RICOU.- Chers collègues, nous avons déjà évoqué ce compte administratif, lors de la commission des finances de la semaine dernière, donc si vous le voulez bien, je vais vous en faire une présentation un peu condensée.

Le compte administratif 2024 se traduit par un résultat global de 49,5 M€, dont 41,3 M€ d'excédent de fonctionnement et 8,2 M€ d'excédent d'investissement.

Cet excédent global doit d'abord servir au financement des restes à réaliser, donc des dépenses engagées à la fin de l'exercice 2024 mais qui trouveront leur exécution sur l'exercice suivant. Ces montants des restes à réaliser représentent 5 033 000 €. C'est une consolidation des dépenses de restes à réaliser concernant le Budget Principal pour 7 200 000 €, et des recettes et dépenses pour les comptes de tiers de 18 M€ en recettes et 15,7 M€ en dépenses.

Sur la synthèse du fonctionnement, on a un montant global de dépenses de fonctionnement de 195 M€ et 242 M€ de recettes. On va en regarder le détail et l'évolution.

On constate une stagnation de nos recettes de fonctionnement : 242,5 M€, montant quasiment équivalent à celui de l'exercice précédent qui était à 242,6 M€. Et des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent, pour cet exercice, à 194,7 M€. Donc une augmentation de 18 M€, qui peut paraître importante prise de manière instantanée, mais qui s'explique par des éléments à la fois structurels et conjoncturels.

D'abord, une évolution de nos dépenses de personnel de 1,9 M€. Une évolution surtout - et c'est la principale augmentation de nos dépenses de fonctionnement sur cet exercice-là - de nos dépenses de solidarité de plus de 7 M€, notamment sur deux postes principaux qui sont l'APA et l'enfance et la famille : 2,6 M€ pour l'un et 4,5 M€ pour l'autre.

L'aide aux tiers, l'aide aux stations notamment sur l'énergie, qui était une dépense nouvelle et un peu exceptionnelle sur l'exercice 2024, pour 1,2 M€. Et puis, surtout des dotations aux provisions pour les risques et charges liés à la Collectivité, mais aussi on nous demande maintenant de provisionner les comptes épargne-temps de nos collaborateurs. Tout cela s'est traduit par une dotation aux provisions de 3,5 M€. Les 18 M€ sont donc à nuancer et, à tout le moins, vous en avez les principales explications.

Les recettes : une stagnation des recettes, mais à l'intérieur de cette évolution globale, 242,5 M€ en 2024, 242,6 M€ en 2023, donc une légère contraction de ces recettes.

Les principales évolutions concernant les grands chapitres des recettes sont :

- à l'intérieur des impôts et taxes, nous avons 76,4 M€. On constate une confirmation de la tendance de la diminution des

Droits de Mutation à Titre Onéreux puisque nous avons une diminution de nos recettes de droits de mutation de 3,5 M€. Ces chiffres illustrant le tassement du marché de l'immobilier que connaît l'ensemble des départements, mais qui est moins marqué dans les Hautes-Alpes qu'ailleurs.

- une diminution également de la taxe sur l'électricité de 2 M€.
- une diminution de la taxe d'aménagement, 1,4 M€, liée au ralentissement de la construction et des permis de construire.
- la seule taxe qui a augmenté est la taxe sur les contentions d'assurances, avec un gain de 1,8 M€.
- les impositions directes, qui sont l'autre grande partie de nos recettes : 94,6 M€, donc en contraction de 1 M€ par une diminution des recettes de TVA du même montant.

Il faut retenir de ces recettes des diminutions et quelques augmentations. L'ensemble de ces recettes fait que, de manière globale, les recettes du Département, comme le constate l'ensemble des Départements de France, ne sont pas dans une dynamique de progression.

Plus précisément sur la TVA, la recette de TVA qui est venue se substituer à la taxe foncière, depuis 5 ans : un tassement sur 2024 de 1 M€, mais avec une dynamique qui était plutôt intéressante sur les premières années, avec 70 M€ en 2023. Et pour illustrer un peu les conséquences pour le Département, sur la courbe bleue, c'est, en théorie, si nous avions conservé la taxe foncière avec l'évolution des bases, sans changer les taux tels que décidés par le Département, ces dernières années, on constate que, sur 2022 et 2023, il y avait une dynamique de TVA intéressante qui a permis des gains pour le Département, mais qu'au final, les deux courbes ont tendance à se rejoindre. L'essentiel étant qu'elles ne se croisent pas dans le mauvais

sens. On voit, avec ce graphique, la volatilité de certaines recettes, dès lors qu'elles sont assises sur une activité économique, sur une croissance et sur une consommation.

C'est le cas également sur la slide suivante, avec les DMTO qui se tassent avec la conjoncture du marché de l'immobilier. Ils étaient à près de 46 M€ en 2022 et ils se retrouvent à 35 M€ en 2024, -9 % par rapport à 2023. Ceci étant, le Département des Hautes-Alpes a été plutôt moins impacté que d'autres Départements puisque la moyenne au niveau national est une diminution de 14 % des droits de mutation sur l'ensemble des départements.

Un petit zoom sur les dépenses de personnel. On a vu, en quelques années, que le Département a dû intégrer dans ses dépenses de personnel certaines évolutions significatives, notamment la mise en place du RIFSEEP, il y a quelques années, également l'évolution normale liée au GVT, les revalorisations de cotisations retraite CNRACL, et ce n'est pas fini puisqu'il y a une progression continue jusqu'en 2028 de 3 % par an qui va véritablement constituer un impact financier pour le Département. Mais également, la revalorisation du point d'indice, la revalorisation des assistants familiaux, l'évolution de certaines grilles indiciaires, des éléments qui sont venus impacter nos dépenses de personnel qui, aujourd'hui, s'établissent à 48 M€.

Sur les dépenses de solidarités, on voit l'évolution de ces dépenses : 82 M€ en 2024, donc une évolution importante de plus de 7 M€ par rapport à 2023, notamment sur l'enfance et la famille, pôle qui passe de 10,3 M€ à 14,8 M€. Et puis, sur les personnes âgées, de 20,1 M€ à 22,7 M€.

Les deux autres pôles principaux, qui sont l'insertion et le handicap, sont sur une stabilité par rapport à l'exercice précédent.

L'ensemble de ces données se traduit par une évolution de notre niveau d'épargne : 48 M€ d'épargne brute en 2024, qui reste un niveau extrêmement favorable. Je vous rappelle que, lorsque nous avions mis en œuvre notre PPI, la condition financière pour pouvoir le mettre en œuvre de manière sereine était de conserver un niveau d'épargne supérieur à 40 M€. Aujourd'hui, nous sommes à 48 M€ en 2024. Donc, 19,7 % de nos recettes de fonctionnement, ce qui est un excellent taux. Aujourd'hui, bon nombre de Départements se trouvent en grandes difficultés et donc, sur les dires du ministère chargé des comptes publics, à fin 2024, nous avions 34 Départements avec un taux d'épargne brute inférieur à 7 %, 25 Départements entre 7 et 10 % et seulement 35 départements avec un taux d'épargne brute supérieur à 10 %. Avec 19,7 %, le Département se situe plutôt dans la fourchette haute, en la matière.

Un niveau d'épargne nette de 28 M€ après que nous ayons assuré le remboursement de la dette.

Un niveau d'épargne qui, forcément, se tasse puisque la stabilité de nos recettes et une augmentation de nos dépenses fait que le niveau d'épargne se tasse par rapport à ce que nous avions en 2022-2023. Ceci étant, il reste à un niveau extrêmement favorable. C'est l'élément qu'il faut retenir.

Pour en revenir très rapidement à l'investissement, des dépenses d'investissement de 100 M€, y compris le remboursement de la dette. Nous verrons tout à l'heure que le Département a largement investi en 2024 puisque nous avons réalisé plus de 75 M€ de dépenses d'investissement.

Des recettes d'investissement de 22,5 M€, avec des subventions sur certains de nos équipements et investissements, et puis le FCTVA qui a été un montant important avec 8,3 M€ sur 2024.

Ces recettes d'investissement se décomposent en deux parts.

Les subventions d'équipement reçues : nous retrouvons pour 9 M€ de subvention pour notamment la galerie de La Marionnaise, pour nos aménagements cyclables dans le Lautaret, la Dotation Départementale d'Équipement des Collèges pour 1,3 M€. Donc un niveau de subvention plutôt plus important que ce qu'il était les deux premières années. Et puis, le FCTVA pour 8,3 M€, en augmentation puisque les dépenses d'investissement de 2023, qui servent d'assiette au FCTVA, étaient déjà très importantes.

Vous remarquerez aussi qu'il n'y a pas eu, comme depuis deux ans maintenant, de recours à l'emprunt. Le dernier recours à l'emprunt était sur les années 2020, 2021, 2022, avec 15 M€ sur 2020 et 2021 et 11 M€ en 2022. Il n'y a pas eu d'emprunt sur 2024, ce qui explique aussi une contraction du résultat global puisque nous avons investi 75 M€ sans recours à l'emprunt. Nous avons donc forcément sollicité notre épargne.

Les investissements : 75,2 M€ d'investissement. Je crois que c'est un record absolu en matière de dépenses d'investissement. Le Département n'a jamais autant investi. Et vous voyez que le niveau d'investissement qui est le nôtre, depuis quelques années maintenant, est un niveau tout à fait important et significatif. On est très loin des 30 M€ que nous investissions dans les années 2017 et 2018.

Des investissements importants, un nouveau record en la matière. Ces investissements ont porté sur des dépenses, sur le patrimoine départemental, les dépenses sur nos bâtiments, sur nos routes, sur nos infrastructures pour 58,5 M€ et également un accompagnement affirmé et de plus en plus de dépenses de solidarités et de soutien avec des subventions d'équipement versées aux collectivités locales : près de 17 M€ ont été attribués aux communes et

intercommunalités, en matière d'accompagnement dans leurs investissements.

Nous avons une augmentation significative, depuis quelques années, qui correspond aussi au cycle des mandats électoraux des mairies puisque aujourd'hui, on est plutôt sur la fin de mandat, donc les projets sur lesquels le Département s'était prononcé favorablement sont en phase d'exécution et d'achèvement et, forcément, le Département est sollicité pour accompagner ces collectivités locales.

20,2 M€, ceux sont les dépenses financières avec le remboursement de la dette.

Ces 75 M€ d'investissement portent sur :

- les mobilités : 41 M€ investis de manière générale sur ce qui relève des mobilités, +10 M€ par rapport à l'exercice précédent, en particulier avec des investissements lourds sur la RD1091 avec notamment la galerie de la Marionnaise qui rentre en phase d'exécution avancée, aujourd'hui. Ce sont 8,1 M€ qui auront été investis sur la RD1091, en 2024.

- une évolution importante par rapport aux risques naturels : près de 7 M€ ont été consacrés aux investissements par rapport aux risques naturels, suite aux différents événements météorologiques que nous avons connus à la fin de l'année 2023.

- 16,4 M€ pour l'aménagement et la solidarité territoriale sur les différentes thématiques : les services à la population, l'attractivité, les contrats de station, l'eau et l'assainissement sur lesquels le Département est également très présent. Des accompagnements importants vis-à-vis de nos collectivités locales.

- notre patrimoine, avec près de 14 M€ d'investissement, en particulier sur les collèges sur lesquels le Département a consacré 8 M€ de dépenses en 2024.

Les autres pôles de dépenses sont plutôt des pôles qui font appel à du fonctionnement, mais nous avons quand même investi 1,4 M€ pour l'éducation, la culture, la jeunesse et le sport, 200 000 € pour la filière air, et près de 2 M€ dans notre pôle Ressources pour tout ce qui relève du numérique.

Une slide qui illustre l'évolution de la dette du Département. Le Département s'est désendetté d'une vingtaine de millions d'euros en 2024 puisqu'il n'a pas emprunté et il a remboursé 20 M€ de capital de la dette. Aujourd'hui, une dette qui s'établit à 126 M€ et un taux de désendettement de 2,6 années d'épargne brute.

Un petit zoom sur le PPI, qui est un peu notre feuille de route en matière d'investissement. A l'issue du budget que nous avions voté au mois de décembre, il s'élevait à 521 M€ ; aujourd'hui, 400 M€ ont été affectés à des opérations ou à des programmes, 288 M€ ont été engagés et, fin 2024, nous avions déjà couvert ce PPI par des crédits de paiement effectivement dépensés pour 193 M€. C'est une feuille de route qui, aujourd'hui, me fait dire qu'elle est conforme à notre évolution du PPI. Lorsque nous avions évoqué le PPI, nous avions évoqué le montant de 400 M€ sur la durée du mandat, sur 6 ans ; aujourd'hui, nous en sommes à 193 M€. Il reste 3 années de mandat, à 70 M€ par an, et on sera totalement dans la feuille de route. Si l'on va jusqu'à la fin 2028 de notre PPI, on ne devrait pas être loin des 500 M€ investis. Donc, le Département aura fait ce qu'il avait annoncé, et je crois, sauf renversement total de conjoncture que je ne peux pas imaginer, qu'aujourd'hui notre PPI monte en puissance, est en phase d'exécution, et 75 M€ sur 2024 est un niveau exceptionnel. Nous pourrons constater qu'à la fin de ce mandat, si nous avons investi 400 M€, ce sera un bâtiment des Archives refait à neuf, trois collèges rénovés, si le collège Centre suit le calendrier prévu, des investissements importants sur nos

routes et nos infrastructures. Bon nombre de Départements, aujourd'hui, ont des niveaux qui, proportionnellement à leur importance, ne sont pas dans ces niveaux-là, et je crois qu'il faut quand même le souligner.

Une slide rapide, mais Christian HUBAUD a parfaitement détaillé les missions du Laboratoire Départemental Vétérinaire. Il se clôture avec un excédent de 27 000 € en investissement et un excédent de 55 000 € en fonctionnement, après une participation du Budget Principal de 840 000 €. Il faut saluer une belle évolution des recettes de fonctionnement du Laboratoire puisqu'il y a eu une nouvelle tarification et de nouveaux usagers de ce Laboratoire, ce qui fait qu'aujourd'hui, ses recettes ont évolué de manière positive.

En conclusion, il faut retenir de ce compte administratif l'excellence des résultats et la bonne santé financière du Département. Le Département n'a jamais autant investi. Néanmoins, on constate un impact de l'évolution globale sur nos marges de manœuvre. Il faut que nous continuions la vigilance qui a été la nôtre, depuis plusieurs années, que l'on poursuive nos efforts de gestion, et puis, être aussi attentif sur l'évolution d'un contexte économique qui reste très volatil, forcément impacté par un contexte international plutôt mouvant. Et puis, je retiendrai de ce compte administratif une stabilité des recettes de fonctionnement, une augmentation de nos dépenses de fonctionnement, mais j'en ai donné l'explication, une épargne brute à 48 M€, 19,7 %, qui est un excellent taux d'épargne brute, 28 M€ d'épargne nette, un niveau d'investissement record de 75 M€, pas de recours à l'emprunt et une dette qui s'établit, à la fin de l'exercice 2024, à 126 M€, représentant 2,65 années d'épargne brute.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Patrick, de cette présentation rapide, mais très concise et complète de notre activité 2024.

Comme le veut la loi, je vais me retirer et te confie la présidence pour débattre de ce compte administratif et éventuellement le voter.

(*Monsieur le Président se retire et Monsieur RICOU préside*)

**Monsieur RICOU**.- Arnaud MURGIA a demandé la parole.

**Monsieur MURGIA**.- Merci, mon cher Patrick. Je dois dire que cela fait bientôt 10 ans que je suis Conseiller Départemental, et je n'avais jamais posé encore une question au Président RICOU, donc je suis très content et cela me fait très plaisir. Je voudrais te faire, cher ami, deux remarques.

La première, c'est que, quand nous avons commencé la mandature précédente, nous étions sous le Gouvernement de François HOLLANDE, et j'ai le souvenir de baisses drastiques des dotations de l'État qui déstabilisaient très fortement le budget du Département et que, malgré tout ce que nous pouvons aujourd'hui regretter sur la non-compensation du RSA, dont on a parlé tout à l'heure, et notamment aussi l'absence d'autonomie fiscale que nous avons perdue, on peut constater aujourd'hui que l'on aurait pu, sur l'aspect participation de l'État, être plus maltraité.

Le deuxième élément que je voulais soulever – mais je crois que les chiffres parlent d'eux-mêmes pour la majorité départementale - c'est tout de même l'exemplarité de ce budget et de ce compte administratif. On a le plus haut niveau d'investissement que nous n'avons jamais connu dans les dix dernières années. Dans ce plus haut niveau d'investissement, on a le plus haut niveau de taux d'aides aux communes – ce n'est pas le cas de tous les Départements -, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, pour chacune et chacun des maires de vos cantons. Regardez le niveau auquel nous sommes

arrivés : 16 M€ investis dans nos écoles, nos communes et dans tous les projets. Je crois que c'est assez exemplaire. Et tout cela sans avoir contracté un seul emprunt, depuis deux ans. Tout cela me laisse penser que si, à la suite des annonces de ce vendredi, et si dans les années qui viennent, nous voulions, peut-être éventuellement sur la proposition du Président et de son Vice-président chargé des routes, porter un plan de désenclavement routier, somme tout assez important, nous aurions les moyens de le faire, et de le faire fortement. Je ne peux qu'appeler de mes vœux à ce que nous le fassions car si nous ne le faisons pas maintenant, nous louperons une occasion historique.

En tout cas, vous avez, cher Patrick, avec la majorité, mis ce Département dans des conditions budgétaires exemplaires, malgré un contexte très difficile. Cela n'empêche pas, bien entendu, qu'il faut continuer à être très vigilant. On voit bien l'inquiétude sur un certain nombre de flux financiers, notamment sur les DMTO, et on ne sait pas ce qui se passera sur l'activité économique et sur la TVA. En tout état de cause, aujourd'hui, investir autant, ne pas avoir souscrit un emprunt, avoir retrouvé un niveau de dette que l'on n'a plus connu depuis fort longtemps – je l'ai vu en tant que spectateur des débats, dans cet hémicycle, dans les années 2008-2010, ce n'était pas la même histoire ; tu l'as vécu, pas moi -, je crois que l'on peut se satisfaire, aujourd'hui, d'avoir la capacité de voter un compte administratif exemplaire. C'est pour cela que j'espère qu'il sera voté à l'unanimité.

**Monsieur RICOU**.- Merci, Arnaud, pour ces propos. D'autres prises de parole ? Marcel CANNAT.

**Monsieur CANNAT**.- Merci, Patrick, de me donner la parole. Pour continuer un peu dans les propos d'Arnaud MURGIA, je crois que nous avons fait de bons choix au bon moment. Quand il a fallu revoir la

fiscalité et qu'il y avait la TVA qui arrivait en face, on voit que les courbes, pour le moment, ne se rejoignent pas, mais elles ne sont pas loin l'une de l'autre. On a quand même des recettes qui sont assurées, des DMTO qui s'effondrent un peu. Mais, on arrive à clôturer un exercice qui est plus que positif.

Je remercie mon avocat, Arnaud MURGIA, pour la partie routière. Je pense, cher Patrick, qu'au mois de septembre, cela va nous permettre d'avoir une Décision Modificative qui puisse abonder certains budgets, notamment au niveau des routes.

Tout à l'heure, Rémi ROUX disait qu'il faut passer à 5000 habitants, mais si on garde la voirie communale avec la même enveloppe, les communes ne vont faire même pas un kilomètre de route par an. Si l'on revoit le nombre d'habitants, il faudra revoir les enveloppes en rapport.

On peut conclure que c'est un compte administratif qui doit faire envie à d'autres Départements. J'espère qu'en étant un peu riche, on ne sera pas pénalisé sur d'éventuelles subventions qui pourraient nous arriver.

**Monsieur RICOU**.- Merci, Marcel. On verra, tout à l'heure, au moment du Budget Supplémentaire, qu'il y a quand même quelques crédits significatifs affectés sur le volet routier.

**Monsieur CANNAT**.- C'est de la mitraille.

**Monsieur RICOU**.- C'est de la mitraille, mais bon nombre s'en contenterait.

Rémi ROUX a demandé la parole.

**Monsieur ROUX**.- Merci, Patrick, pour cet exposé.

Effectivement, il faut se réjouir de la bonne santé de cette collectivité. Un petit point de vigilance sur la masse salariale, quand même : 28 %. Je veux bien qu'il y ait le RIFSEEP, un certain nombre de réévaluations, mais si, tous les cinq ans, la masse salariale augmente d'un quart, je pense que l'on a du souci à se faire. C'est bien de revaloriser les métiers pour les rendre plus attractifs. Et je fais confiance à Madame Valérie GARCIN-EYMOUD qui doit surveiller de main de fer cette évolution. Point de vigilance là-dessus, mais avec des éléments exogènes à notre volonté.

**Monsieur RICOU**.- Je te rejoins, Rémi. C'est un point de vigilance, mais je crois que s'il y a un sujet sur lequel nous sommes particulièrement attentifs, c'est bien celui-ci. Un certain nombre de décisions ont été prises par notre Collectivité, ces dernières années, notamment la mise en place du RIFSEEP, qui était une nécessité, une obligation et, aujourd'hui, on voit les difficultés qu'il y a à recruter et à trouver des collaborateurs. C'est aussi notre responsabilité d'être attentifs à ce que ces emplois soient un tant soit peu attractifs. C'est le premier élément.

Deuxième élément : il y a des choses sur lesquelles nous n'avons pas la main, nous avons juste la faculté de payer : les décisions sur l'évolution du taux pour rééquilibrer la Caisse Nationale de Retraite des Collectivités Locales ; aujourd'hui, l'impact va être significatif jusqu'en 2028 car le taux va augmenter de 3 %. Au bout du compte, on ne sera pas loin du million d'euros de dépenses supplémentaires sur les cotisations de retraite. Mais, il n'y a pas que cela, il y a aussi des décisions gouvernementales qui viennent impacter notre masse salariale.

Le Département n'est pas dans une phase de recrutements à outrance. Proportionnellement à la taille de notre Collectivité, on est dans un niveau de masse salariale plutôt en deçà de la moyenne des collectivités comparables. Ceci étant, lorsque l'on a un budget qui représente quasiment 25 % de nos dépenses de fonctionnement, avec près de 50 M€ aujourd'hui, c'est un poste sur lequel il faut que nous soyons attentifs.

D'autres prises de parole ? Il n'y en a pas. Je soumets à votre approbation ce compte administratif pour l'exercice 2024.

*(Adopté à l'unanimité des votants – 29)*

*(Retour du Président)*

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci pour le vote de confiance.

#### CD-25-06-3575 FINANCES - COMPTES DE GESTION 2024 - JUIN 2025

**Monsieur RICOU**.- Le compte de gestion, tant pour le Budget Principal que pour le Laboratoire Départemental Vétérinaire, est en tous points conforme au compte administratif tel que vous venez de l'approuver. Je vous fais grâce d'une deuxième présentation.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- On le met aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-25-06-3579 FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS  
COMPTABLES DE L'EXERCICE 2024 - JUIN 2025**

**Monsieur RICOU**.- Délibération classique d'affectation des résultats, tels qu'ils viennent de vous être présentés et que vous avez toutes et tous en tête.

Concernant le Budget Principal, les deux sections sont en excédent, donc je vous propose d'affecter l'excédent de la section d'investissement (8 220 928,30 €) en section d'investissement, au compte R001, et d'affecter l'excédent de fonctionnement (41 272 476,08 €) comme suit : 12 050 190 €, en section de fonctionnement, au compte R002, et d'affecter une partie importante de cet excédent de fonctionnement à la section d'investissement, pour 29 222 285 €, au compte 1068 pour assurer notamment la couverture des restes à réaliser et financer une baisse du recours à l'emprunt telle qu'elle vous sera proposée, tout à l'heure, au moment du Budget Supplémentaire, et financer les nouvelles demandes en matière d'investissement.

Concernant le budget annexe du Laboratoire, les deux sections sont en excédent. Donc, on affecte l'excédent d'investissement en section d'investissement, pour 27 378,73 €, et l'excédent de fonctionnement en fonctionnement, pour 55 055,31 €.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Pas d'observations sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-25-06-3580 FINANCES - BUDGETS SUPPLEMENTAIRES - JUIN 2025**

**Monsieur RICOU**.- On vous rappelle, sur ce slide, quels étaient les principaux équilibres de notre budget, tel que nous l'avions arrêté, à la

fin de l'année 2024, pour l'exercice 2025. Nous avions arrêté un budget qui prévoyait un montant de recettes de fonctionnement de 230 M€, un montant de dépenses de fonctionnement de 200 M€, des recettes d'investissement (subventions, FCTVA et autres) à 17 M€, un recours prévisionnel à l'emprunt à 34,3 M€. Pour les dépenses d'équipements, 62,9 M€, et le remboursement de la dette pour 18,5 M€.

Voilà les principaux éléments d'équilibre du Budget Primitif. On va vous proposer la manière d'abonder ce Budget Primitif, à travers ce Budget Supplémentaire, par notamment l'intégration des résultats de 2024 et de quelques éléments nouveaux intervenus depuis que nous avons voté notre budget.

Un rappel sur l'affectation du résultat - on vient d'en parler : un excédent de 49,4 M€, d'abord utilisé pour financer les restes à réaliser pour 5 M€.

La slide suivante indique l'affectation de résultat tel que vous venez de l'approuver dans la délibération précédente. L'excédent de fonctionnement vient abonder la section de fonctionnement, à hauteur de 12 M€, et vient conforter la section d'investissement pour 29,2 M€, cette somme venant se rajouter aux 8 M€ d'excédent d'investissement constaté pour 2024.

De manière synthétique, concernant le fonctionnement, vous l'avez vu à la lecture du rapport, il y a quelques dépenses supplémentaires, mais extrêmement marginales, qui sont couvertes par soit des redéploiements, soit on finance les dépenses supplémentaires par une diminution. Vous vous souvenez, lorsque nous avions voté le Budget Primitif, nous étions encore sous le Projet de Loi BARNIER qui prévoyait une contribution importante du Département au redressement des finances publiques ; nous l'avions inscrit en dépenses de fonctionnement. Aujourd'hui, le Projet de Loi de Finances BAYROU, qui

est intervenu et qui s'applique, fait que nous serons beaucoup moins sollicités puisque les 4,7 M€ se sont transformés en 50 000 €. Sur ces 4,7 M€, on peut diminuer de près de 700 000 € la contribution à ce fonds pour couvrir nos quelques dépenses de fonctionnement supplémentaires.

On conserve l'excédent de fonctionnement tel qu'il vient d'être affecté, à hauteur de 12 M€. Il constituera un suréquilibre de notre section de fonctionnement au stade du Budget Supplémentaire.

Concernant l'investissement, c'est là qu'il y a les mouvements les plus importants. De manière synthétique, on a des recettes d'investissement de 41,8 M€, constituées essentiellement de l'affectation du résultat, les 8,2 M€ de l'excédent d'investissement et de l'affectation du résultat pour 29,2 M€. Mais, nous avons quelques recettes supplémentaires, de 5,3 M€.

Quelles sont ces recettes ? D'abord, 1 100 000 € de FCTVA supplémentaires que l'on peut raisonnablement inscrire, sans prendre de risque au regard du montant que nous avions inscrit au Budget Primitif. Encore et surtout, elles viennent de cette recette qui nous a été annoncée par la Ministre, lorsqu'elle est venue dans notre département, en tout début d'années, liée aux intempéries puisque le Département a bénéficié d'une subvention de 4,7 M€ pour venir nous accompagner sur les dépenses que nous avions engagées par rapport aux intempéries. On inscrit d'ores et déjà cette recette en recettes d'investissement, qui vient compléter nos ressources en matière d'investissement pour ce Budget Supplémentaire.

Nous vous proposons de réduire le recours à la dette. Nous avions inscrit 34,3 M€ au Budget Primitif 2025 ; on vous propose de ramener ce montant à 15 M€ pour continuer notre politique de désendettement ou de stabilité de l'endettement. On a prévu de

rembourser 18,5 M€. Si l'on emprunte 15 M€, on se désendettera encore de plus de 3 M€.

Quelques recettes et dépenses supplémentaires sur les comptes de tiers : sur le rond-point du Monêtier, sur le collège de Serres. Ce sont des opérations sur lesquelles nous intervenons en partenariat avec les collectivités locales et pour lesquelles le Département est maître d'ouvrage pour le compte de ces collectivités. Et nous avons des recettes en compte de tiers qui sont les restes à réaliser, pour 17,9 M€.

En dépenses, on vous propose d'inscrire 18,4 M€ de dépenses d'investissement supplémentaires, des dépenses à compte de tiers, des restes à réaliser qu'il faut financer pour 7,28 M€ sur le Budget Principal et 15,7 M€ sur les comptes de tiers.

A l'issue de ce Budget Supplémentaire, nous avions inscrit 62,9 M€ de crédits de paiement au Budget Primitif, nous finançons les restes à réaliser, on rajoute des crédits pour 7,3 M€, et on rajoute des crédits supplémentaires pour 18,4 M€. Ce qui portera notre budget global d'investissement, en termes de crédits de paiement, à 89 M€ pour cet exercice. On verra ce qu'il en sera du taux d'exécution. Néanmoins, avec ces crédits de paiement-là, nous avons tout à fait la marge de manœuvre nécessaire pour avoir un exercice à peu près comparable à celui de 2024, en termes d'investissement.

Les principaux crédits supplémentaires concernent l'aménagement et la solidarité territoriale pour 7 M€, et les mobilités pour près de 10 M€, portant le budget des mobilités à 47 M€. Et le patrimoine également où l'on rajoute des crédits supplémentaires. Le budget du patrimoine s'élèvera à 12,5 M€.

Voilà pour ces principaux éléments de ce Budget Supplémentaire, en matière d'investissement.

La projection en termes d'encours de dette : l'encours de dette, si nous empruntons 15 M€, se situerait à 122,8 M€ à la fin de l'exercice 2025.

Également, en Budget Supplémentaire, il vous est proposé un abondement de notre PPI de près de 5 M€ pour faire face aux dépenses notamment sur ce qui est l'aménagement et la solidarité territoriale, sur lequel le Département est largement sollicité. Nous avions déjà 142 M€ de crédits inscrits pour cela ; il vous est proposé de rajouter 2,3 M€. Et également 2,3 M€ sur le patrimoine, notamment sur ce qui relève des collèges. Vous avez, dans le rapport, le détail précis, opération par opération, de l'affectation de ces 5 M€ de complément de notre PPI, en termes d'autorisations de programme. PPI qui, le Président le disait à juste titre, sera très certainement amené à être revu au vu des annonces gouvernementales, en termes d'infrastructures, qui pourraient être mises en œuvre, notamment par rapport au financement des infrastructures. Nous serons forcément amenés à mettre en adéquation notre PPI avec les projets qui sont identifiés dans ces projets de désenclavement et d'aménagement pour pouvoir être le plus opérationnel possible, avant cette échéance de 2030, et que nous ayons fait le maximum de projets, en termes notamment d'infrastructures routières.

De manière très synthétique, résultats de 49,5 M€ complétés par un ajustement des recettes d'investissement de 5,7 M€. On finance les restes à réaliser et le désendettement et des besoins complémentaires pour 18,8 M€. Nous aurons, à ce stade-là, un budget en « suréquilibre » d'un peu plus de 12 M€ qui nous permettront éventuellement de faire face à des dépenses supplémentaires que nous serions amenées à constater avant la fin de l'année.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci pour cette présentation de ce Budget Supplémentaire.

**Monsieur RICOU**.- Il y a une petite slide sur le Laboratoire vétérinaire. Un Budget Supplémentaire de plus 27 000 € en dépenses et en recettes pour ce qui est de l'investissement, et de plus 256 000 € en fonctionnement.

Ce Budget Supplémentaire reste conforme à notre stratégie, depuis plusieurs années. On conserve des marges de manœuvre pour investir et on continue, de manière plus modérée, mais on ne pourra pas investir chaque année plus de 70 M€ sans un peu emprunter. Mais, on devrait continuer de se désendetter à l'issue de ce budget, en attente bien sûr des éléments, notamment le Projet de Loi de Finances pour 2026 dont, à ce stade, il est très difficile de savoir comment les collectivités locales, et les Départements en particulier, seront impactés.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Patrick, pour cette présentation de ces Budgets Supplémentaires. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

#### **CD-25-06-3581 FINANCES - ÉTAT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 - JUIN 2025**

**Monsieur RICOU**.- J'ai déjà évoqué les autorisations de programme dans la présentation du Budget Supplémentaire. Il vous est proposé de compléter notre PPI avec un montant global de plus 5 M€ d'autorisations de programme supplémentaires. Le PPI était, après le budget, à 521 M€, il vous est proposé de le porter à 526 M€, avec un abondement de 4,6 M€, notamment sur ce qui relève de l'aménagement

et de la solidarité territoriale pour 2,3 M€ et le patrimoine pour 2,3 M€ également, dont 1,8 M€ pour les collèges.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Nous allons changer de registre et je donne la parole à Madame MOSTATCHI concernant la cohésion sociale.

## ◆COHESION SOCIALE

**CD-25-06-3644 PACTE DES SOLIDARITES - CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITES 2024-2027 - CONVENTIONS PARTENARIALES POUR L'ANNEE 2025 - JUIN 2025**

**Madame MOSTACHIC**.- Merci, Président. Bonjour à tous.

Le Pacte des Solidarités marque l'engagement de l'État, aux côtés des Départements, dans la lutte contre la pauvreté et la précarité. Dans ce cadre, les pactes et contrats locaux des solidarités se déploient sur la période 2024-2027 et déclinent des actions territoriales, notamment dans les champs de la prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge, et la lutte contre les inégalités dès l'enfance, de la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits et la transition écologique solidaire.

Le contrat local des solidarités des Hautes-Alpes, signé en juillet 2024, formule dix actions à engager sur l'année entre les institutions et les associations et partenaires volontaires.

Ce rapport a pour objet de :

- proposer le renouvellement, en 2025, de certaines conventions partenariales, à l'appui des éléments des bilans 2024, pour poursuivre les actions engagées par :

- la Maison des Adolescents en ce qui concerne les problématiques liées à la santé mentale des jeunes adolescents - près de 350 jeunes, aujourd’hui, sont concernés par ce fléau,

- l’association ISATIS en ce qui concerne la lutte contre la grande exclusion, en renforçant l’accompagnement des publics les plus ancrés dans le revenu de solidarité active et cumulant les problématiques sociales et/ou de santé,

- la structure WIMOOV en ce qui concerne le soutien des actions en faveur de la mobilité, de l’inclusion sociale, la lutte contre l’isolement social et géographique,

- l’entreprise de travail temporaire d’insertion HUMANYS pour l’action de parcours de mobilité vers l’emploi.

Et d’approuver également deux conventions partenariales pour le déploiement du dispositif « L’aller vers » pour un montant de 55 980 €, cofinancé par l’État et le Département.

Une convention signée avec la Mairie d’Orpierre pour l’embauche d’un agent de proximité, afin d’étendre le périmètre d’intervention et les missions d’aide aux personnes âgées sur le sud du département.

Une convention signée avec l’ADMR pour l’embauche d’un poste à mi-temps sur le territoire du Champsaur-Valgaudemar et d’un poste à plein temps sur le territoire nord.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci. Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

**Monsieur MURGIA**.- Pour dire à ma collègue que nous travaillons sur un projet de résidence sociale, suite à l’opération de démolition des Peupliers, à Briançon. Projet que nous portons avec la

Fondation Edith Seltzer, et qui a vocation à offrir un espace pour la prise en charge de la grande précarité sur tout le nord du département, et que l'on a hâte de travailler avec toi sur ce projet, maintenant que les opérations foncières sont faites. C'est Claire BARNEOUD qui porte cela et qui sera par ailleurs en mesure de signer un permis de construire assez rapidement. Ce sera une offre supplémentaire sur ce public très difficile, et avec la Fondation Edith Seltzer dont on connaît l'excellence.

Il va de soi que l'on soutiendra bien entendu ce Pacte des Solidarités qui donne les moyens pour mener ces politiques qui passent souvent inaperçues, mais qui sont si importantes.

**Madame MOSTACHI**.- Effectivement, j'ai porté le besoin de ces résidences sur le département, puisque nous n'en avons qu'une, pour le moment, sur Gap, devant les groupes de travail qui ont eu lieu Département-État et tous les partenaires, en insistant sur le fait que ces publics difficiles ont besoin d'un accompagnement très spécifique, et les résidences sociales correspondent à cet accompagnement.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'autres observations, je mets le rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

## **AUTONOMIE**

CD-25-06-3650 PRESTATIONS INDIVIDUELLES - REGLEMENT DEPARTEMENTAL DES TRANSPORTS D'ELEVES PORTEURS DE HANDICAP - JUIN 2025

**Madame MOSTACHI**.- Le transport des élèves porteurs de handicap est resté de la compétence du Département. Pour l'année

2024-2025, il concerne environ 140 élèves et nécessite l'organisation de nombreux circuits sur l'ensemble du territoire.

Ces transports sont pris en charge par des compagnies de taxis pour acheminer les élèves de leur lieu de domicile vers leur établissement scolaire, mais peuvent aussi être pris en charge par les détenteurs de l'autorité parentale qui assurent le transport de leur enfant dans leur propre véhicule.

Pour être au plus près de l'accompagnement des transports des élèves en situation de handicap, des modifications au règlement départemental ont été apportées, dans le but d'adapter, de compléter, voire de modifier, les conditions de prise en charge départementales, notamment à des fins d'incitation à l'autonomie. Le règlement départemental ainsi retravaillé permet une relecture de la manière d'évaluer la prise en charge des élèves en situation de handicap, s'appuyant sur le fait que les contraintes pour les parents soient les mêmes que pour tout autre enfant du même âge.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci, Madame MOSTACHI. Madame Valérie GARCIN-EYMOUD, vous voulez réagir sur ce rapport ?

**Madame GARCIN-EYMOUD**.- Merci, Président. Je salue la mise à jour du règlement départemental des transports scolaires en faveur des élèves en situation de handicap, pour être au plus près des besoins et des situations personnelles. Toutefois, j'attire votre attention sur sa mise en œuvre et demande une vigilance particulière sur la rédaction des appels d'offres pour l'attribution des marchés s'y rapportant.

Les marchés sont attribués selon les règles du mieux disant et de ce fait, généralement, à des sociétés hors Hautes-Alpes qui

méconnaissent la géographie et les spécificités de notre territoire. Ainsi, malheureusement, à la rentrée scolaire, bien souvent, ils sont encore en recherche de chauffeurs. Et le plus grave est la période hivernale. Vous vous doutez bien que je vais vous parler du Queyras. Les retours que j'ai des parents queyrassiens sont inquiétants. Je prends quelques exemples : des voitures pas équipées en pneus neige, seulement en pneus 4 saisons, des chauffeurs peu sérieux, voire des absences de chauffeur une partie de l'année, ce qui pose des problèmes de sécurité une grosse partie de l'hiver, si ce n'est de l'année. Imaginez les parents qui laissent partir leurs enfants dans ces conditions. Certains ont fait le trajet eux-mêmes afin que leurs enfants ne soient pas pénalisés. Ils sont bien évidemment remboursés par le Département, mais juste une précision : les enfants du Queyras vont à L'Argentière, déjà ils ont 50 minutes aller et 50 minutes pour revenir le soir, vous imaginez les parents : 2 heures le matin, 2 heures le soir, c'est compliqué et pas vraiment entendable.

Ces enfants, pour moi, ne doivent pas subir une double peine. Ils sont déjà coupés de leur village, de leurs copains et en plus, il faudrait que, par la défaillance d'un système, ils soient privés d'école et d'éducation.

Je sais que la solution n'est pas simple. Il y a des taxis locaux sérieux, qui connaissent la spécificité de nos territoires. Ne les oublions pas. Sollicitons-les. Je réitère ma demande : soyons vigilants dans la rédaction et l'analyse des appels d'offres et imposons des obligations de résultat pour les entreprises attributaires. Il en va de la sécurité de nos enfants.

**Madame MOSTACHI**.- Je suis totalement d'accord avec toi, Valérie. Tu sais mon positionnement. Effectivement, c'est toute la

difficulté de l'attribution des marchés publics. Bien souvent, on a une note sur le prix et sur la technique, et malheureusement, des entreprises extérieures au département sont prises, alors que, comme tu dis, elles ne connaissent pas les spécificités du territoire. Je pense qu'il faut construire nos marchés de façon à ce que l'on prenne bien en compte tous ces éléments.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'autres observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

#### **CD-25-06-3715 COHESION SOCIALE - RECUPERATION D'AIDE SOCIALE : PRISES D'HYPOTHEQUES - JUIN 2025**

**Madame MOSTACHI**.- Pour les personnes qui ont des difficultés pour le règlement de leurs aides, dans le cadre de ses compétences en matière d'aide sociale, le Département des Hautes-Alpes garantit le remboursement des prestations avancées aux bénéficiaires (les personnes âgées ou en situation de handicap) via la prise d'hypothèque.

Deux types existent : l'hypothèque légale prise unilatéralement par le Président du Conseil Départemental, et l'hypothèque conventionnelle nécessitant l'accord des héritiers et un acte notarié.

Ces sûretés permettent de sécuriser la créance sociale sur le patrimoine immobilier du bénéficiaire, sans entraîner la dépossession. Le rapport présente les conditions de mise en œuvre, les modalités d'inscription, de renouvellement et de mainlevée, ainsi que les cas d'application. De plus, il convient de préciser que, depuis l'entrée en vigueur des lois de la décentralisation, prendre une hypothèque légale dès l'instruction est autorisée. Cependant, pour que la prise d'hypothèque

soit valable juridiquement, le Président du Conseil Départemental doit être expressément autorisé par une délibération du Conseil Départemental, cette délibération pouvant être générale (cadre permanent) ou prise à chaque dossier.

A ce titre, il est proposé d'autoriser le Président du Conseil Départemental à inscrire des hypothèques légales et conventionnelles pour une durée de cinq ans, mais aussi de régulariser quelques hypothèques prises en 2021 et 2023 et qui sont en cours.

C'est aussi une façon d'aider les personnes à pouvoir continuer à vivre dans leur logement jusqu'à la fin de vie et ensuite, le Département récupère les aides qu'il a apportées.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

(Départ de Madame Valérie ROSSI à 11 h 29 – Pouvoir à Monsieur Joël BONNAFFOUX)

## **ENFANCE**

**CD-25-06-3668 COHESION SOCIALE - MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION CONJOINTE D'APPEL A PROJETS CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-ALPES ET PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE - JUIN 2025**

**Madame MOSTACHI**.- Il s'agit de la mise en place d'une commission conjointe d'appel à projets Conseil Départemental des Hautes-Alpes et Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Le dispositif de Placement Éducatif À Domicile (PEAD) a longuement été utilisé comme une alternative souple au placement

traditionnel, permettant le maintien du mineur dans son environnement familial tout en bénéficiant d'un accompagnement éducatif renforcé.

La Cour de Cassation, dans un arrêt rendu le 22 octobre 2024, est venue mettre fin à une pratique. Elle a confirmé qu'un PEAD ne pouvait être juridiquement qualifié comme une mesure de placement au sens strict, mais devrait relever de l'Assistance Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) dans une forme renforcée ou intensifiée.

Ce revirement jurisprudentiel remet en question la légitimité de l'usage du PEAD comme une mesure de placement par les Départements et les services de protection de l'enfance, nécessitant une révision en profondeur de l'offre existante, tant sur le plan juridique qu'opérationnel.

Dans ce contexte, il devient indispensable de réinterroger collectivement les pratiques, les finalités, les modalités de mise en œuvre et la nomenclature des dispositifs PEAD, afin de construire une offre conforme aux exigences juridiques actuelles, tout en restant adaptée aux besoins des jeunes et en intégrant une coordination renforcée entre les acteurs institutionnels. Ceci, attendu afin d'assurer la cohérence, la lisibilité et l'efficacité des réponses proposées sur le territoire.

C'est dans cette perspective qu'il est proposé la mise en place d'une commission d'appel à projets conjointe Département-PJJ visant à redéfinir les contours de l'offre dans le respect des orientations politiques et réglementaires.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'interrogation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Merci, Madame MOSTACHI, pour ces rapports. Je vais passer la parole à Madame CHAUDET.

## **INSERTION**

### **CD-25-06-3195 PRESTATIONS INDIVIDUELLES - ACTIONS SOCIALES ET INSERTION - CONVENTION DE GESTION DU RSA 2025-2026 AVEC LA CAISSE COMMUNE DE SECURITE SOCIALE DES HAUTES-ALPES - JUIN 2025**

**Madame CHAUVET**.- En 2009, à l'instauration du Revenu de Solidarité Active, le Département a conclu des conventions de gestion du RSA avec deux organismes payeurs : la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Alpes-Vaucluse. Ces conventions ont été revues afin de s'adapter aux évolutions législatives, aux évolutions d'entité puisqu'en 2023, la CAF Hautes-Alpes et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM 05) ont fusionné pour devenir la Caisse Commune de Sécurité Sociale des Hautes-Alpes (CCSS 05), et pour modifier les délégations de compétences, notamment à la requalification des indus frauduleux RSA, la mise en place de pénalités et de poursuites judiciaires par la CCSS 05, depuis 2024.

Pour 2025, la Caisse Nationale des Allocations Familiales propose un nouveau modèle de convention plus précis sur les modalités d'échanges d'informations (les flux numériques) entre les partenaires et sur la répartition des compétences. Mais celle-ci, revue en 2024, restera pour l'heure inchangée.

Au travers de cette nouvelle convention, la CNAF ouvre la possibilité de revoir la neutralité financière de la gestion du RSA par la CCSS. Un nouveau mécanisme de versement d'acomptes au réel permettrait d'éviter au Département de payer des intérêts de régularisation, en fin d'année.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observation, je mets le rapport aux voix.

(*Adopté à l'unanimité*)

**CD-25-06-3710 PRESTATIONS INDIVIDUELLES - REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE - REVALORISATION ANNUELLE RSA A COMPTER DE JUILLET 2025 - JUIN 2025**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je vous rappelle que le Gouvernement réévalue les minimas sociaux, les prestations sociales au 1<sup>er</sup> avril 2025, donc l'allocation RSA est revalorisée de 1,7 %. Ainsi le montant de l'allocation pour une personne seule sans aucun revenu passe de 635 € à 646 €. Depuis la décentralisation de ce régime, en 2005, c'est une augmentation cumulée de plus de 50 %.

Cependant, comme je vous l'ai déjà dit plusieurs fois, les mécanismes de compensation de l'État ne suivent pas et donc, les Départements sont confrontés à une augmentation du reste à charge de plus en plus lourde.

Les 72 Départements représentés dans cette démarche refusent toute nouvelle dépense. Pour agir, il est proposé de réduire les acomptes de RSA versés de 1,7 %, qui seront pris en charge, au moins pour l'instant, par la Caisse Commune de Sécurité Sociale et les caisses de la MSA pour revaloriser de 1,7 %.

S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(*Adopté à l'unanimité*)

Je vais passer la parole à Madame GRENIER.

## ◆PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

### COLLÈGES

**CD-25-06-3544 COLLEGES - CONSTRUCTION ECOLE DU SOCLE ET MEDIATHEQUE COMMUNALE - SERRES - MODIFICATION DE L'AVENANT DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE - JUIN 2025**

Madame GRENIER.- Cette délibération concerne un avenant à la construction de l'école du Socle, et médiathèque communale de Serres, dont nous avons parlé beaucoup, ce matin. Et je voudrais, avant de donner le fond de l'avenant, rappeler la fierté que nous avons dans la construction de cette école du Socle. Ce n'était pas du tout prévu, en 2015, c'est un établissement qui devait disparaître, et nous avons pu, grâce à l'écoute de tous et des partenariats que nous pouvions avoir autour de nous, arriver à ce résultat. Donc grande fierté pour le Département, plaisir aussi de voir les élèves du secteur accueillis dans un collège qui aura un projet pédagogique très particulier.

Pour revenir à cet avenant, on rappelle notamment le calendrier, avec un début des travaux qui s'est déroulé en février 2025 et qui devrait se terminer au dernier trimestre 2027, et on rappelle, au niveau des conditions financières, que l'attribution du fonds de compensation de la TVA pour le compte de la Commune de Serres sera sur un compte de tiers dans la comptabilité du Département.

Grande satisfaction, Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Et un chantier qui va être mené de main de maître.

S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Je passe la parole à Monsieur CANNAT pour nous parler des aérodromes.

**FONCIER ET IMMOBILIER**

**CD-25-06-3601 SECURISATION, ENTRETIEN ET EXPLOITATION DES AERODROMES - PROJET PHOTOVOLTAIQUE DES AERODROMES - LEVEE DES CONDITIONS SUSPENSIVES ET DATE DE PRISE D'EFFET - JUIN 2025**

**Monsieur CANNAT**.- Monsieur le Président, chers collègues, dans le cadre de son projet de développement de l'énergie photovoltaïque, le Département a signé plusieurs conventions d'occupation du domaine public et avenants avec la SAS PV Aérodromes 05 - et j'associe, bien entendu, à ce rapport Marc VIOSSAT – pour permettre l'installation d'équipements photovoltaïques sur les trois aérodromes. Il s'agit de l'installation d'ombrières photovoltaïques, de panneaux photovoltaïques sur les toitures des hangars départementaux, de panneaux photovoltaïques sur les toitures des hangars appartenant à des tiers dont certains sont, depuis, devenus propriété du Département, et de la construction d'un hangar neuf avec toiture photovoltaïque.

Toutes les conventions comportaient des conditions suspensives liées à la réalisation des objectifs du projet. Ces conditions ont été remplies. Ce que le Département a constaté par courrier. Il convient aujourd'hui, Monsieur le Président, d'entériner cette nouvelle condition suspensive et de constater la prise d'effet de l'ensemble des conventions au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Tout ça pour ça. Je pense qu'il n'y a pas d'observation sur ce rapport. Je le mets aux voix.

**Monsieur VIOSSAT**.- J'ai une petite observation en disant qu'enfin ce projet se finalise par une dernière décision qui a été réalisée par la CRE. Je pense que c'est un beau projet. Maintenant, on sait à quoi s'en tenir sur les perspectives que l'on a sur les 25 ans.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Merci à vous deux. Je mets le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Monsieur CANNAT toujours pour nous parler des redevances d'occupation du domaine public.

### **INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES**

CD-25-06-3628 FONCIER IMMOBILIER - REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - COMPLEMENT POUR LES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS - JUIN 2025

**Monsieur CANNAT**.- Oui, Monsieur le Président, pour faire rentrer de l'argent au Département.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Il en a bien besoin.

**Monsieur CANNAT**.- Oui, et c'est relativement important. Ce sera à rajouter à la DM de septembre.

Depuis 2010, le Département installe des infrastructures pour les réseaux de télécommunications sur le domaine public routier. Un recensement desdites infrastructures est en cours et est d'ores et déjà estimé à entre 50 et 80 km sur notre réseau départemental. Suivra un audit pour identifier les réseaux présents et régulariser leur occupation via des conventions avec perception de redevance.

La délibération du 17 décembre 2024 fixant les tarifs des redevances pour occupation du domaine public ne couvre pas cette problématique. Il convient de l'actualiser en ajoutant le tarif de 1,20 € par mètre linéaire de fourreau occupé, ce prix tenant compte des coûts de construction et d'entretien des réseaux.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-25-06-3708 AMENAGEMENTS RD 1091 - CONVENTION DE  
DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DE LA VOIE OLYMPIQUE - JUIN  
2025**

**Monsieur CANNAT**.- Je vais vous parler de la voie olympique. Le présent rapport propose de transférer à la Société de Livraison Des Ouvrages Olympiques (SOLIDEO) Alpes 2030 la maîtrise d'ouvrage et des procédures de l'aménagement de la voie réservée entre Briançon et Le Monêtier-les-Bains, sur la RD 1091, au moyen de la convention jointe au présent rapport que vous avez dû toutes et tous regarder.

Un projet de convention avait déjà été présenté à la session d'avril 2025, qui a validé les principes d'un transfert à la SOLIDEO Alpes 2030, dont la mise en place définitive et opérationnelle était en cours.

La présente convention soumise à approbation définit les termes de ce transfert à la demande de la SOLIDEO Alpes 2030. En incapacité de reprendre le pilotage dès maintenant, faute de ressources internes, il est proposé d'opérer ce transfert lors de la validation de l'AVP, à fin 2025 – on préfèrerait en septembre 2025. Une affectation financière complémentaire de 619 842 € est nécessaire, dès maintenant, pour

réaliser cette phase de conception. Compte-tenu des affectations précédentes, le montant de cette opération s'élève à 1,2 M€, qui a été pris en charge par notre Collectivité, au global, non prévu au PPI. Ce montant devra être aidé dans le budget des Jeux Olympiques 2030 dont les contours sont en cours de cadrage.

Je voudrais rajouter que nos équipes du service des Routes et des Infrastructures sont sur ce projet depuis plus d'un an. On voit la somme qui a été mise (1,2 M€). Ce projet est un projet en parallèle de ce qui peut se faire sur Briançon. On souhaiterait que le transfert se fasse le plus tôt possible pour ne pas dire que c'est le Département qui est en retard sur cette affaire-là, et deuxièmement, voir un peu comment on peut récupérer les 1,2 M€ à la SOLIDEO, dès qu'elle aura son argent disponible, pour récupérer cet argent sur le budget car c'est une avance que l'on fait à la SOLIDEO, y compris financière et y compris technique. Au plus tôt ceci est transféré, au mieux ce sera pour nous.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Tout cela est inscrit dans le marbre dans la convention.

**Monsieur CANNAT**.- Reste à savoir que la SOLIDEO soit techniquement opérationnelle pour faire cette opération.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Nous nous sommes engagés de continuer les études qui ont été initiées, il y a plus d'un an, au travers de la mise en place de l'avant-projet de cette opération. L'avant-projet a été commandé par le Département, il est réalisé, il va être livré à l'automne. Donc, d'ici la fin de l'année, le constat a été fait avec la SOLIDEO, d'un commun accord, pour dire que quand l'avant-projet sera terminé, on le passe à la SOLIDEO, laquelle s'occupera de la réalisation du projet

définitif, des acquisitions foncières et de la réalisation. Bien entendu, les sommes que nous avons engagées là-dessus seront dans le contrat, et la SOLIDEO nous remboursera les 1,2 M€ que nous avons engagés pour son compte.

S'il n'y a pas d'autre observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

On revient dans le Queyras avec la reconstruction de la digue.

#### **CD-25-06-3732 RISQUES NATURELS - RECONSTRUCTION DE LA RD 947 - DIGUE DE CHATEAU-VILLE-VIEILLE - JUIN 2025**

**Monsieur CANNAT**.- Cela fait longtemps que l'on parle de la reconstruction de la digue de la RD 947. Cette digue qui a été vue, revue et finalement, maintenant c'est tout autre chose.

C'est à la demande de la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras. La convention proposait la validation de modifier le portage de cette opération globale liée au risque d'inondation de la plaine de Château-Ville-Vieille. En modification du principe initial de la co-maîtrise d'ouvrage, le Département transfère complètement à la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras cette maîtrise d'ouvrage de la section centrale de la RD 947 qui est une route-digue en très mauvais état. Avec cette section et les deux voisines, formant l'opération globale, la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras va porter l'ensemble de la maîtrise d'ouvrage : conception détaillée, consultations, travaux, procédures réglementaires. Le Département gardera le contrôle technique de la conception et de l'exécution. Le principe retenu par la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras est en décalage de la RD 947, c'est-à-dire que l'on dévie la RD 947 pour la faire passer autre part, plutôt qu'une réparation de l'existant.

Financièrement, seul le reste à charge de cette section centrale lié à la RD 947, subvention déduite, sera supporté par le Département. Ce reste à charge rentre en cohérence avec le principe historique de la réparation de la RD 947 en lieu et place. C'est-à-dire que la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras va être financée pour faire la digue et la route et nous, nous paierons seulement un investissement qui se chiffre à 2 M€ globalement.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

## ❖ ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**CD-25-06-3754 ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - MODIFICATION DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE "HAUTES-ALPES ENERGIES" - JUIN 2025**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Par mesure de précaution, je vais demander à Messieurs PEYTHIEU, RICOU et VIOSSAT de quitter l'hémicycle, avec moi-même, car nous sommes membres de cette SEM, et je vais laisser la présidence à Madame GRENIER.

(Messieurs PEYTHIEU, RICOU, VIOSSAT et BERNARD quittent l'hémicycle et ne prennent part ni au débat ni au vote)

(Madame GRENIER assure la présidence)

**Madame GRENIER**.- Il s'agit d'une modification de l'actionnariat de la Société d'Économie Mixte Hautes-Alpes Énergies.

Cette société est constituée sous forme de société d'économie mixte locale. Son capital social sera porté à 37 000 € et la détention du capital sera à 30 % du capital par la SEM Hautes-Alpes Énergies et de 51 à 70 % du capital par la commune de Ceillac.

Est-ce qu'il y a des observations ? Je vais mettre aux voix.

(*Adopté à l'unanimité des votants – Messieurs BERNARD, PEYTHIEU, RICOU et VIOSSAT ne prennent pas part au vote*)

(*Retour de Messieurs BERNARD, PEYTHIEU, RICOU et VIOSSAT*)

## **EAU**

### **CD-25-06-3700 EAU - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UNE ETUDE DE PREFIGURATION DE LA GESTION DU BASSIN VERSANT DE LA HAUTE DURANCE - JUIN 2025**

(*Monsieur PEYTHIEU quitte l'hémicycle et ne prend part ni au débat ni au vote*)

**Monsieur LE PRESIDENT**.- On ne reviendra pas sur la nécessité d'avoir un lien obligatoire de l'action collective sur les différentes intercommunalités qui gèrent la Haute Durance.

Une collaboration entre ces quatre EPCI serait ainsi une solution à mettre en œuvre pour une gestion opérée avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance. Cette préfiguration nécessite, au préalable, la réalisation d'un diagnostic sur l'ensemble du périmètre afin d'identifier un ensemble d'éléments concourant à cette configuration.

Le Département est sollicité pour participer au déroulement de l'étude et à son suivi. C'est l'objet de cette convention qui est proposée à

passer avec le SMAVD. C'est dans le droit fil de ce que l'on veut faire depuis très longtemps.

S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité des votants – Monsieur PEYTHIEU ne prend pas part au vote)*

*(Retour de Monsieur PEYTHIEU)*

## CD-25-06-3727      EAU - CONTRAT DE RIVIERE DURANCE 2025-2030 - JUIN 2025

**Monsieur PEYTHIEU.**- Bonjour à toutes et à tous. Ce projet de contrat de rivière Durance, porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance, est proposé à l'avis de l'Assemblée Délibérante. Ce dernier est mis en œuvre pour une période allant de 2025 à 2030 et comporte 89 actions pour un montant global financier d'un peu plus de 112 M€.

Le dossier définitif prévoit que le Département des Hautes-Alpes s'engage à apporter prioritairement ses aides aux actions du contrat visant à la préservation de la qualité et de l'équilibre quantitatif de la ressource en eau et à l'amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques impactant son territoire, et selon les modalités en vigueur à la date de chaque décision d'aide. Il interviendra sous réserve de la participation effective des financeurs telle que prévue dans les plans de financement et dans la limite des crédits dont ils disposent.

La participation prévisionnelle du Conseil Départemental des Hautes-Alpes s'élève à 3 000 € pour la première partie de l'opération B3-003 concernant le diagnostic préalable à l'actualisation des cartes piézométriques sur les secteurs de nappes identifiés comme prioritaires.

La seconde partie de l'opération, concernant spécifiquement la mise à jour des cartes piézométriques, fera l'objet d'une estimation financière en phase 2 du contrat.

La mise en œuvre du contrat débutera dès sa signature prévue le 4 juillet 2025 et pour une période de 7 ans.

Comme pour l'ensemble des principaux partenaires, le Département des Hautes-Alpes doit délibérer pour approuver le contrat de rivière dans la perspective de sa signature prévue à l'été 2025.

Je vous propose de soumettre ce rapport au vote.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

## **ENERGIE**

### **CD-25-06-3671 TRANSITION ENERGETIQUE - CREATION DE LA SOCIETE TERRESOL ENERGIE - JUIN 2025**

**Monsieur VIOSSAT**.- La Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région provençale (SCP) souhaite agir activement pour la transition énergétique en créant une société de projet, en partenariat avec la Société coopérative d'intérêt collectif ENERCOOP, avec une partie du capital social de 51 % sur ENERCOOP et 49 % pour la SCP.

La création de cette société, dénommée TERRESOL ENERGIE, a pour objectif de développer des petits parcs photovoltaïques sur des délaissés de la concession régionale de la SCP. Ces projets sont situés en dehors du département et ont d'ores et déjà été identifiés pour

une puissance de 1,45 mégawatts crête ; ce qui correspond à peu près à la moitié des projets prévus à l'aérodrome que nous avons portés.

Pourquoi parlons-nous de cela puisque c'est en dehors du département ? Parce que l'on fait partie du Conseil d'Administration de la SCP, et Christian HUBAUD en fait partie et défend nos intérêts également, là-dedans. Au regard des statuts pacte d'associés et des échanges avec la SCP, cela n'appelle pas de remarques particulières et donc, nous allons approuver cette création de société.

Enfin, des échanges sur les éventuelles modalités de partenariat sont prévus entre la SCP et la SEM Hautes-Alpes Énergies ; ce qui est une bonne chose par rapport à d'autres projets futurs.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

### **LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL**

**CD-25-06-3594    LABORATOIRE DEPARTEMENTAL - CONVENTION  
DE PRESTATION 2025 POUR LA REALISATION DES ANALYSES DES  
PLANS DE SURVEILLANCE ET DES PLANS DE CONTROLE (PSPC) - JUIN  
2025**

**Monsieur HUBAUD**.- Chaque année, dans le cadre du dispositif de sécurisation sanitaire de la chaîne alimentaire, la Direction Générale de l'Alimentation pilote et coordonne un dispositif de plan de surveillance et de plan de contrôle. L'ensemble des plans de ce dispositif vise à surveiller et contrôler la contamination des productions primaires animales et végétales et denrées alimentaires d'origine animale.

Le dispositif s'articule autour de quatre grandes phases prises en charge par différents acteurs : la programmation, le prélèvement sur le terrain, l'analyse au laboratoire, le bilan et la valorisation des données.

Le Laboratoire Départemental étant agréé par le Ministère en charge de l'Agriculture pour la réalisation des analyses officielles dans le domaine de la microbiologie des aliments, il est désigné pour l'analyse de la salmonelle et de listéria pour 11 plans de contrôle par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités, de la Protection des Populations des Hautes-Alpes qui coordonne la mise en œuvre des analyses pour le département des Hautes-Alpes.

Cette convention formalise le partenariat qu'il y a entre la DDETSPP 05 et le client que nous sommes du Laboratoire, en tant que prestataire de services. Cela cale la prestation financière.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

## ◆VIE LOCALE ET PROXIMITÉ

### CULTURE

**CD-25-06-3640 ARCHIVES DEPARTEMENTALES - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES ET LA CINÉMATHÈQUE DE MONTAGNE - JUIN 2025**

**Madame SAUDEMONT**.- Il s'agit d'une convention que je suis très heureuse de vous présenter tant elle va de soi, il me semble.

Depuis sa création, en 1996, la Cinémathèque de montagne collecte, sauvegarde et diffuse tous les films professionnels et amateurs

tournés en zone de montagne, depuis l'invention du cinéma. Sa collection comprend 10 000 documents audiovisuels, dont 3 500 sont accessibles via une base de données en ligne.

Si elle dispose, depuis son installation en 2022, dans le bâtiment rénové de l'usine Badin, à Gap, de plusieurs espaces de valorisation - et je vous en recommande la visite tellement c'est bien mis en scène -, la Cinémathèque n'est cependant pas équipée d'espaces dédiés à la consultation de ces collections. Celle-ci n'est possible qu'à distance par l'interface de son site internet et par accréditation individuelle et nominative préalable.

Les Archives départementales et la Cinémathèque de Montagne souhaitent s'associer par voie de convention afin d'ouvrir un nouveau service pour permettre la consultation de la base de données de la Cinémathèque dans la salle de lecture des Archives départementales, laquelle est ouverte sur inscription simple, du mardi au vendredi.

Grâce à ce partenariat, plus de 3 500 films de la Cinémathèque seront visionnables sur les postes informatiques de la salle de lecture des Archives départementales par les chercheurs et usagers. Cet accès constituera une ressource complémentaire au fonds conservé aux Archives départementales et complètera les connaissances historiques sur le département des Hautes-Alpes et au-delà.

**Monsieur LE PRESIDENT**. - Belle initiative. Pas d'observation ?

Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-25-06-3678 MUSÉE MUSEUM DEPARTEMENTAL – ENTRÉE DE BIENS CULTURELS DANS LES COLLECTIONS PATRIMONIALES DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES – JUIN 20251**

**Madame SAUDEMONT.**- Je l'ai déjà un peu évoqué tout à l'heure quand j'ai parlé du vernissage de l'exposition que nous aurons vendredi. Le Musée Muséum Départemental des Hautes-Alpes poursuit une mission centrale d'enrichissement des collections patrimoniales grâce à des acquisitions à titre gratuit et onéreux. En lien étroit avec son projet scientifique et culturel, le Musée Muséum développe une politique d'acquisition qui se décline en plusieurs axes à partir de ses collections actuelles et leur possible développement.

En 2025, le Musée Muséum réalise l'acquisition de 42 œuvres qui rejoignent le fonds relatif à la représentation de la montagne dans l'art, avec un intérêt particulier pour les œuvres figurant les Hautes-Alpes. Avec l'acquisition d'une vue de Saint-Bonnet-en-Champsaur, de l'artiste Charles-Alexandre BERTIER (1860 Grenoble-1924 Grenoble), par les Amis du Musée Muséum Départemental des Hautes-Alpes, le Musée Muséum complète le fonds de peintures de paysages déjà marqué par la présence des artistes de l'école dauphinoise, notamment une autre vue de Saint-Bonnet due à BERTIER.

Par ailleurs, par l'heureuse entremise du Musée des Beaux-Arts de Rennes et de l'association Encre de Chine, le Musée Muséum reçoit en don un ensemble de 41 encres sur papier de riz, issues des voyages alpins de l'artiste chinois He YIFU, par ses héritiers, Madame Chen LIPING et son fils He KEREN. Ces œuvres contemporaines résonnent avec le fonds d'estampes japonaises léguées par le marquis DE LA MAZELIERE, en 1937, et enrichissent la diversité de l'iconographie alpine jusqu'alors centrée sur l'esthétique occidentale. Ces œuvres seront présentées au public du Musée Muséum, dès ce

vendredi 27 juin, dans deux expositions voisines, mélange de genres (paysages, portraits, natures mortes), nouvel accrochage des collections de peintures, expositions permanentes, He YIFU, *D'encre, d'eau et de montagne*, entrée d'un peintre chinois dans les collections du musée.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Très bien. Ça bouge au musée !

S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(*Adopté à l'unanimité*)

Je vais passer la parole à Gérard TENOUX.

### **LOGEMENT**

**CD-25-06-3751 HABITAT ET LOGEMENT – MODIFICATION DES MODALITES D'INTERVENTION POUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX – JUIN 2025**

**Monsieur TENOUX**.- Je vous épargnerai la forme de la délibération parce que cela a été largement évoquée par le Président et moi-même, on restera sur le fond.

Il vous est proposé de relever le taux de subvention de 30 à 50 % pour les logements communaux et de maintenir le plafond de subvention à 50 000 € par logement rénové, et de ne plus limiter cette aide à une seule opération par commune, par période de 5 ans. Et seront bénéficiaires les communes de moins de 5000 habitants.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas de commentaire sur ce rapport, je le mets aux voix.

(*Adopté à l'unanimité*)

Le rapport suivant concerne la rénovation de l'habitat, et donc, je vais demander à Monsieur AILLAUD, Madame BARNEOUD, Madame

CHAUDET, Madame MICHEL, Monsieur MURGIA, Monsieur NICOLAS, Monsieur TENOUX et Monsieur VIOSSAT de bien vouloir s'absenter.

(Monsieur AILLAUD, Madame BARNEOUD, Madame CHAUDET, Madame MICHEL, Monsieur MURGIA, Monsieur NICOLAS, Monsieur TENOUX et Monsieur VIOSSAT quittent l'hémicycle et ne prendront donc part ni au débat ni au vote)

**CD-25-06-3753 HABITAT ET LOGEMENT – MISE EN ŒUVRE DU SERVICE PUBLIC DE LA RENOVATION DE L'HABITAT – ANNEE 2025 – JUIN 2025**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je vous rappelle que le Département s'est engagé à assurer la maîtrise d'ouvrage du Pacte Territorial France Rénov' 2025 à 2029, en partenariat avec l'État, l'ANAH, les EPCI. Ce programme est mis en œuvre par la Maison de l'Habitat, guichet unique d'informations dans le domaine de la rénovation de l'habitat indigne des copropriétés, des logements locatifs et de l'adaptation du logement à la perte d'autonomie.

Le coût total du Pacte Territorial pour le Département est estimé à 590 000 € hors taxes, par an, financé à 50 % par l'ANAH et à hauteur de 1,2 % par les EPCI.

Pour rappel, le Département a décidé d'engager, dans un premier temps, les missions identifiées dans le volet 1 (Dynamique territoriale, animation et mobilisation des ménages et des filières professionnelles), et dans le volet 2 (Informations, conseils et orientation du public). Le volet 3, qui est facultatif et qui concerne l'accompagnement des ménages pour les travaux, sera mis en œuvre dans un second temps pour prendre le relais du Programme Départemental d'Amélioration de l'Habitat (le PIG+) qui se termine en août 2025.

303 000 € par an sont nécessaires au Département pour financer les acteurs de la Maison de l'Habitat. L'enveloppe prévue au Budget Primitif 2025 couvrira les besoins de la première année. Dans ce cadre, l'ADIL, SOLIHA, le CAUE et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat PACA ont déposé des demandes de subvention. Pour l'année 2025, il est proposé d'attribuer 59 900 € à la CMAR PACA et 21 000 € au CAUE, 137 700 € à la SOLIHA et 84 400 € à l'ADIL 04-05, qui se positionne sur les missions des volets 1 et 2.

Il est également nécessaire de conventionner avec les quatre structures (EPCI) pour la mise en œuvre de ce Pacte Territorial France Rénov' 2025.

S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité des votants - Monsieur AILLAUD, Madame BARNEOUD, Madame CHAUDET, Madame MICHEL, Monsieur MURGIA, Monsieur NICOLAS, Monsieur TENOUX et Monsieur VIOSSAT ne prennent pas part au vote – Le vote de Madame PINET, absente, n'est pas exprimé)

(Retour de Monsieur AILLAUD, Madame BARNEOUD, Madame CHAUDET, Madame MICHEL, Monsieur MURGIA, Monsieur NICOLAS, Monsieur TENOUX et Monsieur VIOSSAT)

## ◆FINANCES

**Monsieur LE PRÉSIDENT**.- Nous allons évoquer, avec Patrick RICOU, des garanties d'emprunt à l'OPH. Donc, je vais demander à Madame BARNEOUD, Madame CHAUDET, Madame MOSTACHI, Monsieur PEYTHIEU et Monsieur ROUX de quitter l'hémicycle.

*(Madame BARNEOUD, Madame CHAUVENT, Madame MOSTACHI, Monsieur PEYTHIEU et Monsieur ROUX quittent l'hémicycle et ne prendront donc pas part au débat ni au vote)*

**CD-25-06-3657 FINANCES – GARANTIE D’EMPRUNT OPH 05 – « LE BOCAGE » À GAP – JUIN 2025**

Monsieur RICOU.- Rapport classique concernant les garanties d'emprunt pour lesquelles le Département a été sollicité. En l'occurrence, nous avons été sollicités par l'OPH 05 pour que nous apportions notre garantie sur un prêt qui a été contracté pour l'opération Le Bocage, à Gap. C'est un financement global de 9 026 760 €, qui se décompose en un emprunt PLUS d'un montant de 6 289 035 €, pour lequel je vous propose d'accorder notre garantie de 50 %, soit 3 144 517 €. Et un emprunt PLUS foncier, d'un montant de 2 727 725 €, pour lequel il vous est proposé également d'apporter une garantie de 50 %, soit 1 368 862 €.

Le premier emprunt est au taux du Livret A plus 0,6 %, sur 40 ans. Le deuxième est également sur le taux du Livret A plus 0,5 %, sur une durée de 50 ans.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité des votants - Madame BARNEOUD, Madame CHAUVENT, Madame MOSTACHI, Monsieur PEYTHIEU et Monsieur ROUX ne prennent pas part au vote)*

**CD-25-06-3717 FINANCES – GARANTIE D’EMPRUNT OPH 05 – « CŒUR NATURE » À GAP – JUIN 2025**

Monsieur RICOU.- Un rapport de même nature que le précédent, concernant l'OPH 05, pour l'opération « Cœur Nature », à

Gap. Le montant global de l'emprunt est de 848 200 € pour lequel le Département est sollicité à hauteur de 50 % également. Ces 848 200 € se décomposent en deux prêts : un prêt PLUS de 511 540 €, soit une garantie de 255 770 €. Le taux du Livret A PLUS est de 0,6 %, sur 40 ans. Et un prêt PLUS Foncier de 336 660 €, soit une garantie de 168 330 €, au taux du Livret A plus 0,6 %, sur une durée de 50 ans.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité des votants - Madame BARNEOUD, Madame CHAUVET, Madame MOSTACHI, Monsieur PEYTHIEU et Monsieur ROUX ne prennent pas part au vote)

(Retour de Madame BARNEOUD, Madame CHAUVET, Madame MOSTACHI, Monsieur PEYTHIEU et Monsieur ROUX

#### **CD-25-06-3712 ALPES BOIS COLLAGE – APPROBATION D'UN CONTRAT DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER – JUIN 2025**

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Je vous rappelle que la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy a délégué au Département sa compétence en matière d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprise pour permettre l'installation de l'entreprise Alpes Bois Collage sur la zone d'activité du Boutariq, à Montmaur. Cette délégation de compétence concernant l'octroi d'une subvention et la conclusion d'un crédit-bail a déjà été approuvée par le Conseil Départemental, le 21 juin 2022.

Un premier crédit-bail immobilier a été signé. La réévaluation du coût initial du projet nécessite l'adoption d'un nouveau crédit-bail, objet du présent dossier que vous avez eu en communication.

Je vous propose de vous prononcer sur ce dossier.

(Adopté à l'unanimité)

## ◆FONCTIONNEMENT

### RESSOURCES HUMAINES

#### CD-25-06-3555 RESSOURCES HUMAINES - OBLIGATION ANNUELLE DE TRANSMISSION DES INDEMNITES DE TOUTES NATURES DES ELUS DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES - JUIN 2025

Monsieur LE PRESIDENT.- Vous avez le tableau qui a été joint au présent rapport.

On vote que l'on prend acte.

(*L'assemblée prend acte à l'unanimité*)

#### CD-25-06-3653 RESSOURCES HUMAINES - MISE EN PLACE DE L'ECOLE INTERNE - JUIN 2025

Madame GARCIN-EYMOUD.- L'école interne est la labellisation des formations que nous réalisons en interne. On s'appuie sur les compétences de nos agents, qui sont nombreuses, et l'idée est de faire reconnaître, au final, le Département comme organisme de formation afin de permettre de reconnaître officiellement les qualités et les compétences de nos formateurs, donc de nos agents. Ainsi, les formations des agents réalisées dans ce cadre seront désormais reconnues officiellement et pourront être valorisées sur les CV des agents, de nos stagiaires et de nos apprentis.

Monsieur LE PRESIDENT.- Belle initiative.

S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(*Adopté à l'unanimité*)

**CD-25-06-3707 RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS,  
TRANSFORMATIONS ET RECONDUCIONS DE POSTES - JUIN 2025**

**Madame GARCIN-EYMOUD.**- Il s'agit du traditionnel rapport de créations, transformations et reconductions de postes qui retrace la vie de notre Collectivité qui évolue. Je rassure Monsieur ROUX : toujours dans l'intérêt et l'attention de contenir la masse salariale, mais des transformations et des créations nécessaires. On l'a vu tout à l'heure : nous avons un PPI qui est important et ambitieux, il est donc normal que nous suivions et que nous évoluions avec ce PPI, avec pas mal de postes en contrat de projet qui sont par ailleurs financés.

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Pas d'observation ? Je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**DIVERS**

**CD-25-06-3551 AFFAIRES JURIDIQUES - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - JUIN 2025**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Vous avez en communication ce rapport qui comprend essentiellement un processus de révision qui inclut les dernières évolutions législatives et la modification du nombre de Conseillers Départementaux pour constituer un groupe politique.

S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-25-06-3661    AFFAIRES    JURIDIQUES    -    COMPTE    RENDU  
D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - JUIN 2025**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Rapport traditionnel que je suis dans l'obligation de vous faire. Il concerne :

- au Tribunal Administratif, une requête en annulation,
- 2 requêtes en référé, une requête en contentieux social ;
- au Tribunal Judiciaire, 6 requêtes en assistance éducative et une requête en délaissement parental.

Je vous demande de prendre acte de la situation.

*(L'assemblée prend acte à l'unanimité)*

**CD-25-06-3662 ACHAT PUBLIC - INFORMATION SUR LA DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT - PREMIER TRIMESTRE 2025**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Ce rapport concerne le premier trimestre 2025. Je ne vais pas vous donner lecture de tous les actes, mais vous avez pu en prendre connaissance. Je vous demande de vous prononcer.

*(L'assemblée prend acte à l'unanimité)*

**CD-25-06-3731    AFFAIRES    JURIDIQUES    -    REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - CONSEIL D'ADMINISTRATION EPLE - 2025/2027 - JUIN 2025**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Ce rapport concerne des représentations dans des organismes extérieurs, notamment au Conseil d'Administration des collèges.

Pas d'observation ? Je mets le rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-25-06-3748 COMMUNICATION - RAPPORT D'ACTIVITE 2024 - JUIN 2025**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Vous avez eu en communication cet excellent rapport d'activité 2024 qui est présenté d'une façon extraordinaire. Je vous invite à le lire.

Je vous demande de vous prononcer et d'en prendre acte.

*(L'assemblée prend acte à l'unanimité)*

**CD-25-06-3755 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) - JUIN 2025**

**Monsieur LE PRESIDENT.**- Je vais demander à Monsieur AILLAUD, Monsieur BROCHIER, Madame CHAUVENT, Monsieur MURGIA, Monsieur NICOLAS et Monsieur VIOSSAT de bien vouloir quitter l'hémicycle.

*(Monsieur AILLAUD, Monsieur BROCHIER, Madame CHAUVENT, Monsieur MURGIA, Monsieur NICOLAS et Monsieur VIOSSAT quittent l'hémicycle et ne prendront donc part ni au débat ni au vote)*

Je propose à ceux qui restent d'arrêter la nouvelle composition de représentation du Conseil Départemental au CAUE. Je vous propose de désigner Jean-Baptiste AILLAUD, Jean-Louis BROCHIER, Carole CHAUVENT, Arnaud MURGIA, Gérard NICOLAS et Marc VIOSSAT comme représentants du Département dans cet organisme.

Je mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité des votants - Monsieur AILLAUD, Monsieur BROCHIER, Madame CHAUVENT, Monsieur MURGIA, Monsieur NICOLAS et Monsieur VIOSSAT ne prennent pas part au vote)*

**Monsieur LE PRÉSIDENT.**- Merci pour ce dernier vote. Je voudrais simplement, en fin de ce Conseil Départemental, rappeler – mais les représentants de la presse ne sont plus tellement là – que des grincheux ont imaginé que, peut-être, la mise en retrait qu'ils considéraient comme normale pour le Président après mes mésaventures judiciaires, s'est traduite aujourd'hui par un vote du Budget Supplémentaire à l'unanimité. J'y vois là, encore une fois, un acte de confiance extrêmement important pour moi et donc la parole est rendue et tout est rentré dans le calme, probablement.

Merci à vous tous. On fait une interruption de séance de 5 minutes et on tient notre Commission Permanente.

(La séance est levée à 12 h 17)

Le Président du  
Département des Hautes-Alpes

Jean-Marie BERNARD

La Secrétaire de la séance

Valérie GARCIN-EYMEoud

